

Le parricide, ce mal étrange

Comment en vient-on à tuer ses parents?

Carole-Line Nadeau
collaboration spéciale

Dans la nuit du 9 au 10 mai dernier, trois membres d'une même famille sont assassinés dans leur résidence de Longueuil. Tout assassinat est, en soi, un événement tragique. Mais ce triple meurtre, survenu à l'aube de la Fête des Mères, est d'autant plus troublant qu'il a été commis par un jeune garçon de 14 ans. Et que les victimes sont sa mère, son père, et son frère aîné. Au Canada, en 1991, 24 personnes ont été tuées par un de leurs enfants, mineur ou adulte. Les parricides représentaient alors 4,1% de quelque 582 homicides résolus au pays.

Hormis une légère augmentation en 1991, le nombre de parricides commis au cours des cinq dernières années ne dépasse pas 16 par an, soit environ 3% des homicides résolus.

Loin d'être banal, le phénomène n'est pourtant pas nouveau; toutes les époques ont été témoins de crimes parricides, et des bouleversements qu'ils provoquent.

La majorité des parricides sont commis par des hommes. Quant à la victime, il s'agit généralement du père, à moins que le suspect ne s'en soit pris à la fois à son père et à sa mère.

Aujourd'hui largement rapportés dans les médias, les parricides retiennent l'attention du public et suscitent des débats passionnés. Pour preuve, les vives réactions récemment soulevées par un épisode du téléroman *Jamais deux sans toi* au cours duquel une jeune fille fait feu sur sa mère. Environ deux semaines plus tôt, dans le téléroman *Marilyn* cette fois, une autre adolescente avait ouvert le feu sur son père. Dans les deux cas, le geste n'aura pas été fatal, et aura causé plus de peur que de mal.

Mais ces attentats, pourtant fictifs, perpétrés dans le cadre d'émissions populaires télédiffusées à une heure de grande écoute ont choqué l'auditoire.

Non seulement ces épisodes sont-ils venus raviver le débat sur la violence à la télévision, mais surtout se sont-ils aventurés sur ce terrain glissant qu'est la violence intra-familiale. Les parricides commis par des mineurs soulèvent en outre des débats inhabituels sur le plan juridique, non seulement à cause du jeune âge du suspect, mais également en raison de la gravité du délit.

Les adolescents qui ont tué à la suite d'un conflit interpersonnel ne présentaient aucun signe avant-coureur marquant.

Comme tous les homicides intra-familiaux, le parricide dérange. Parce qu'il bouscule les valeurs familiales, et transgresse un interdit moral. Parce qu'il laisse chez les proches des victimes des traces in-



PHOTO JACQUES NADEAU

Selon le docteur Louis Morissette, psychiatre, on ne peut établir de profil-type ou même dégager de véritables traits communs chez les auteurs de parricide.

délébiles. Et qu'au-delà du geste, persiste une profonde incompréhension.

Bien des questions, quelques réponses

Comment en vient-on à vouloir tuer ses parents, et surtout, pourquoi passe-t-on à l'acte? La recherche dans ce domaine précis de la criminologie est encore timide. Et trouver réponse à ces questions représente un défi de taille pour les spécialistes et sondeurs de l'âme qui cherchent toujours à comprendre, et à expliquer le phénomène.

Selon le docteur Louis Morissette,

La crise d'adolescence n'est pas un mal nécessaire

Carole-Line Nadeau
collaboration spéciale

L'ADOLESCENCE arrive, avec ses humeurs maussades et son désir de liberté. Puis voilà que les paroles se font tout à coup plus cinglantes, les gestes agressifs, et les comportements franchement hostiles. On se dit alors que c'est sûrement la crise d'adolescence, et que tout rentrera bientôt dans l'ordre. Pourtant, près

de 80% des jeunes traversent cette période sans trop de heurts. Pour les autres, le passage de l'enfance à l'âge adulte sera beaucoup plus trouble.

De l'avis de Louis Morissette, les fugues, les rébellions tapageuses et les périodes de grande déprime ne sont pas, même à l'adolescence, un mal nécessaire. Et si les sautes d'humeur, les impertinences passagères et les interminables soirées de musique rock sont choses cour-

antes, les comportements excessifs méritent, quant à eux, qu'on s'y attarde.

Un jeune qui abandonne soudainement son sport préféré, qui pose des gestes violents et se bagarre régulièrement, qui fait des excès répétés d'alcool ou de drogue, qui dort des journées entières ou qui délaisse subitement tous ses amis a de quoi inquiéter.

Parce que derrière ces signaux de détresse se cache peut-être un

profond malaise, un lourd secret que les mots n'arrivent pas à libérer: une agression sexuelle, un insupportable mal de vivre, ou cette incontrôlable envie de détruire.

La seule vigilance d'un proche, puis sa sincère disponibilité, suffisent parfois à renverser la vapeur. Car en dépit de cette urgente soif de liberté, et sans les mots pour le dire, les adolescents ont plus que tout besoin de se sentir épaulés, rassurés.

psychiatre à l'Institut Philippe Pinel de Montréal, on ne peut établir de profil-type ou même dégager de véritables traits communs chez les auteurs de parricide. Mais certaines études comparatives permettent tout de même de faire quelques constats.

La majorité des parricides sont commis par des hommes. En fait, comme le nombre d'homicides commis par des femmes est peu élevé, celui de parricides ne peut qu'être minime. Quant à la victime, il s'agit généralement du père, à moins que le suspect ne s'en soit pris à la fois à son père et à sa mère. Le meurtre de la mère seule, le matricide, est relativement rare, et très souvent lié à une maladie mentale.

Trois groupes distincts

De l'avis du docteur Morissette, les parricides peuvent être classés dans trois groupes distincts définis à la fois en fonction de l'état mental et psychologique du suspect, et du milieu familial et social dont il provient.

«Certains cas sont d'abord attribuables à une maladie mentale sérieuse comme, par exemple, la schizophrénie». La quasi-totalité des parricides commis par des adultes âgés de plus de 22 ou 25 appartient d'ailleurs à ce groupe.

Chez les auteurs de parricide moins âgés, et notamment chez les adolescents, le délit est plus souvent commis dans le cadre d'un profond conflit interpersonnel. «La maladie mentale est alors beaucoup moins évidente; on parle plutôt de troubles sérieux de la personnalité, ou de traits de caractère pré-psychotiques, mais rarement a-t-on affaire à tous les symptômes habituels liés à la maladie mentale». L'un des éléments déclencheurs du crime est alors d'ordre psy-

chologique et étroitement lié à la perception qu'a le suspect de ses proches et de son milieu. Une troisième catégorie regroupe enfin les suspects issus d'un milieu pathologique, où la violence physique et sexuelle sont monnaie courante.

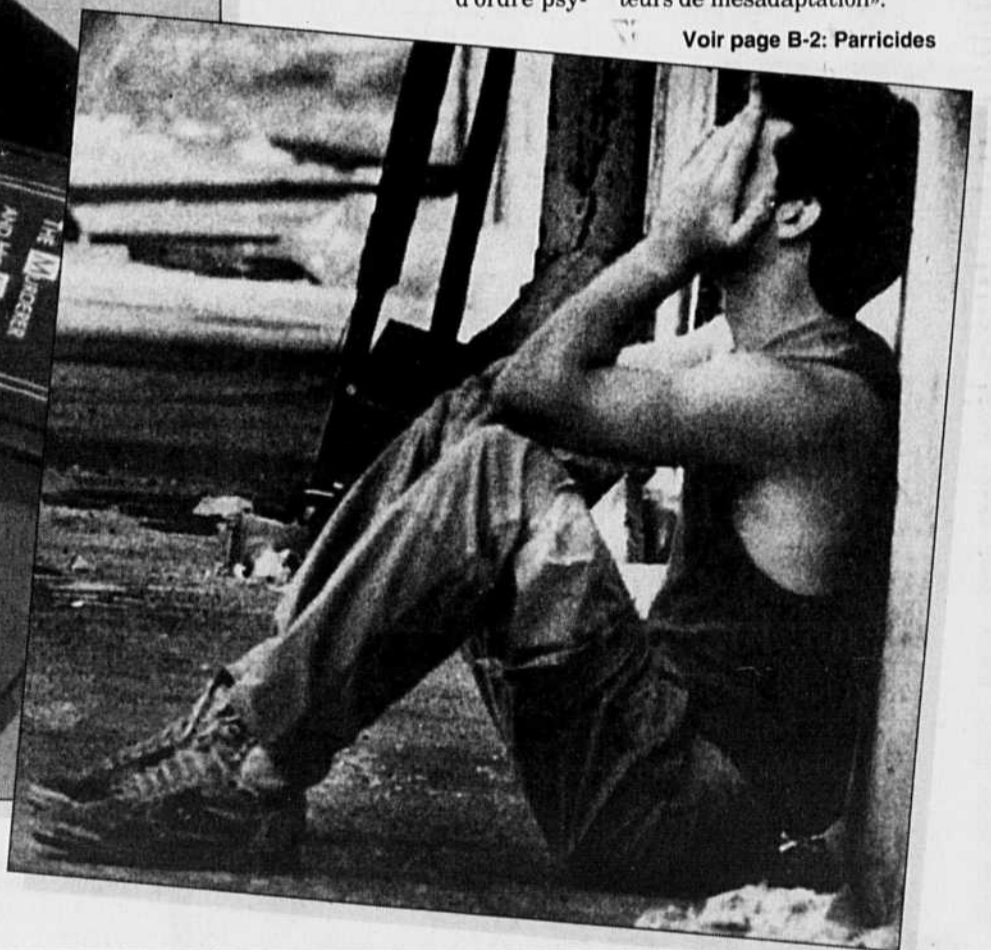
Hormis une légère augmentation en 1991, le nombre de parricides commis au cours des cinq dernières années ne dépasse pas 16 par an, soit environ 3% des homicides résolus.

Le meurtre, généralement celui du père, est alors perçu comme la seule façon de se libérer de l'emprise d'un être tyrannique, violent et alcoolique, ou qui entretient des relations incestueuses avec d'autres membres de la famille.

Avec d'autres spécialistes, dont Jean Toupin, professeur à la faculté d'éducation spécialisée de l'Université de Sherbrooke, le docteur Morissette s'est penché sur la question des homicides commis par des adolescents.

Ensemble, ils ont étudié le cas de 63 jeunes trouvés coupables d'homicide entre 1975 et 1987. Le taux d'homicides commis par des mineurs, tant au Québec qu'au Canada, représentait alors environ 4% de tous les homicides. Le plus frappant, constate Jean Toupin, c'est que les adolescents qui ont tué à la suite d'un conflit interpersonnel — la victime est alors un membre de la famille, un proche, un ami, ou à tout le moins une connaissance — ne présentaient aucun signe avant-coureur marquant. «Ils n'ont pas d'antécédents criminels, ni d'indicateurs de mésadaptation».

Voir page B-2: Parricides



UN VÉHICULE D'ÉPARGNE MODERNE

• L'abc du REÉR, ses avantages et ses inconvénients par rapport aux fonds de pension traditionnels. • Le privilège d'insaisissabilité. Que vaut-il au juste? • Tout sur le REÉR-hypothèque. • Pourquoi un REÉR au nom du conjoint? • Le transfert d'une allocation de départ.

Voici quelques-uns des sujets traités clairement et pour tous par des spécialistes dans le cahier spécial du DEVOIR sur les REÉR publié le 16 janvier prochain. Ce cahier sera suivi d'une série de six chroniques hebdomadaires dans les pages économiques du DEVOIR sur l'évolution de la campagne des REÉR 1992. Les efforts des institutions financières y seront suivis et expliqués jusqu'à la date limite, incluant un tableau complet des produits offerts avec leurs caractéristiques.

Décentralisation culturelle: constats et pistes de réflexion

Valérie Lehmann

LES 80 PARTICIPANTS au colloque «Décentralisation, régionalisation et action municipale culturelle», organisé par la Chaire de Gestion des Arts des HEC, se sont quittés la semaine dernière en emportant dans leurs malettes «une foule d'informations motivantes pour construire notre décentralisation, au Québec.»

Six rencontres entre gestionnaires, chercheurs et praticiens de la culture venus des quatre coins du monde, réparties sur trois jours, ont permis de faire le point sur les phénomènes actuels de décentralisation culturelle et d'explorer divers scénarios pour un mieux-être culturel.

Les convergences de vues se sont établies à différents niveaux, mettant l'accent sur les questions de fonds, les congressistes se sont échangés beaucoup d'informations à propos de la notion de territoire culturel qui est apparue comme une entité universelle à définitions variables.

Ils ont également longtemps discuté ensemble des besoins d'instances régionales fortes, de la nécessité d'instaurer une planification par le bas, des intérêts de constituer des réseaux locaux actifs, de la logique d'installer une politique culturelle intégrant gestion du patrimoine, gestion de la création et de la diffusion. Les participants se sont même entendus globalement sur l'importance de donner à l'éducation dans les processus de décentralisation culturelle. Enfin, tous ont répété, les Européens comme les Nord-Américains, ensemble, leur attachement à la nouvelle politique culturelle.

Les questions en débats, qui n'ont pas rassemblé les personnes présentes, ont concerné davantage les problèmes intrinsèques à la mise en place de la décentralisation. Le complexe des grandes villes et des coopérations intercommunales a été évoqué de manière contradictoire.

Les notions de valeurs culturelles ont aussi divisé les participants, qui n'ont pu trouver de réponse commune au problème des passerelles à établir entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles. Le rôle des médias dans la dynamique de décentralisation est ap-

paru comme secondaire pour certains, primordial pour d'autres. Enfin, les points de vue divergeaient quant à l'attitude que devaient adopter les élus face à la décentralisation culturelle. Les uns prônant une démarche revendicative active envers le gouvernement, les autres se déclarant pour l'attentisme.

Halte à la généralisation!

De ces constats et des échanges d'idées formelles et informelles, qui ont parcouru les trois jours du colloque, ont émergé des pistes que René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, a consignées précisément au cours de la séance de clôture, en présence de madame la sous-ministre des Affaires culturelles du Québec, Michelle Courchesne.

M. Rizzardo a rappelé le rôle essentiel d'un état des lieux et des outils que constituent les évaluations dans la perspective d'une décentralisation, mettant apparemment en garde le gouvernement québécois contre toute forme de précipitation ou de généralisation. Il a tenu à souligner que le nouveau Conseil des arts et des lettres du Québec lui semblait un risque d'entrave à la décentralisation, en raison du développement possible d'un certain clientélisme artistique. Enfin, monsieur Rizzardo a conclu en précisant que le facteur humain représentait évidemment la clé de toutes les pistes, et en disant qu'il ne faudrait pas que les considérations financières ou structurelles l'emportent sur ce point.

De cette façon, la dernière séance de colloque, loin de fermer les horizons, permettait de réveiller les énergies. Les participants québécois en particulier, pour la plupart des praticiens de la culture et des élus, ont, semble-t-il, tous apprécié cette manière de procéder. Ils ont longuement remercié les intervenants ainsi que les organisateurs, messieurs Beaulac et Colbert.

De tous les congressistes, pas un seul ne regretta d'avoir investi temps et argent pour participer au colloque de la Chambre de gestion des arts et tous se promettaient de renouveler l'expérience, à Montréal ou ailleurs.

THÉÂTRE



Le prince travesti, de Marivaux, une mise en scène de Claude Poissant, avec Luc Picard, Christiane Pasquier, Michel Bérubé et Paul Savoie.

Un Marivaux remarquable de clarté

Le prince travesti

ou *L'illustre aventurier*. Une pièce de Marivaux. Mise en scène de Claude Poissant. Décor de Stéphane Roy. Costumes de François Saint-Aubin. Éclairages de Michel Beaulieu. Avec Christiane Pasquier (la princesse de Barcelone), Julie McLémens (Hortense), Henri Chassé (Lélio), Luc Picard (Arlequin), Paul Savoie (Frédéric), Catherine Sanche (Lisette), Jean-François Blanchard (l'ambassadeur de Castille). Une production du Théâtre du Nouveau Monde, à l'affiche jusqu'au 12 décembre.

Robert Lévesque

MARIVAUX A DONNÉ cette pièce à la troupe du Théâtre-Italien et non à la Comédie-Française; il y renouveau le personnage d'Arlequin es-sayé avec succès dans sa première pièce quatre ans auparavant (*Arlequin poli par l'amour* en 1720), nommant Lélio son personnage central et situant l'action dans un palais de Barcelone. Il chercha à la fois à faire une comédie d'amour, une comédie d'intrigues politiques, et, avec Arlequin, un peu de bouffonnerie: c'était beaucoup, ce qui déplaît à la critique d'alors, outre surtout que cette pièce ne leur fut pas annoncée, le directeur du Théâtre-Italien, craignant une cabale, n'ayant pas affiché ce Marivaux nouveau.

Ce cru 1724 de Marivaux, une «œuvre complexe», et très appliquée, qui était la première pièce écrite par l'auteur après la mort de sa femme, et dans l'état de besoin où l'avait mis la banqueroute du système financier de John Law —

l'avoir admirablement unifié dans un spectacle sobre et fort, intelligent, limpide, et d'une beauté profonde. C'est un rare exemple de mise en scène juste et raffinée que Poissant nous donne, pour son entrée au TNM. Je n'ai pas souvenir de débuts aussi éclatants dans la maison de la rue Sainte-Catherine pour un nouveau metteur en scène. On ressent une maturité, une grande habileté et de la souplesse dans cette mise en scène qui est l'une des plus belles que l'on ait vu au TNM depuis des lustres, s'agissant du répertoire classique. Poissant a évité les clinis d'oeil, le raccollage et ces tentatives de «faire actuel» en abordant Marivaux, et il a, ce qui est rare dans nos contrées, fait appel uniquement à la force du texte et à l'intelligence des spectateurs. Son Marivaux est clair, articulé, et l'on en sort dans un pur ravissement de l'esprit.

Dans un palais dépouillé, où seule une chaise est approchée ici et là, dans la lumière des heures (le génie des lumières de Michel Beaulieu est à son zénith), ces personnages apparaissent comme s'ils n'avaient pas à entrer en scène. Ils passent, se parlent au détour des corridors. Et parfois certains, comme le ministre Frédéric (joué à la perfection des grises mines par Paul Savoie), empruntent une porte dérobée placée avec une audace géniale en plein milieu de ce lieu déambulatoire. Dans les bruns et les crèmes des vieux murs, dans la poussière diffuse, sous les regards morts des dieux d'un plafond peint, ce palais, vu légèrement de guingois, est inoubliable. C'est le plus beau décor que

l'on ait vu au TNM depuis très longtemps.

Il n'y a que des qualités dans ce spectacle. La distribution qui est magnifique, et surtout pour une fois sans inégalités. Tous les sept rôles sont au diapason d'une mise en scène exigeante et haut placée. Christiane Pasquier en princesse de Barcelone est de belle autorité inquiète, Henri Chassé en Lélio le prince travesti est juste et souple, Paul Savoie est prodigieux de calcul, Luc Picard est un vif Arlequin, ils sont tous parfaitement saisis, animés, précis, et la révélation de cette distribution parfaite est une jeune comédienne inconnue, Julie McLémens, qui joue Hortense avec un trésor de subtilités, de finesse, et qui marque cette réussite d'ensemble du sceau particulier d'une découverte. Julie McLémens. A retenir.

La découverte d'une pièce, dans une production de haut niveau, avec une distribution remarquable, quoi demander de plus? Disons que *Le prince travesti* marque une date dans l'histoire du TNM. C'est maintenant que l'on sent l'arrivée d'un sang neuf. Lorraine Pintal laisse voir pour la première fois (après un Pirandello mollement mis en scène par Brassard, et à oublier) que quelque chose se passe au TNM. Elle nous signifie que le répertoire n'est pas une masse morte dans laquelle on pige régulièrement les mêmes titres. Que le théâtre n'a pas besoin de ces faux ravalements de façade que signait son prédécesseur avec les classiques. Et que le théâtre ne sera jamais aussi beau que le théâtre, un texte qui revit dans la clarté d'un travail d'artiste.

NOS CHOIX TÉLÉ

Restez à l'écoute

Dernière émission d'une série de quatre sur l'histoire des téléromans québécois. (Radio-Canada, 21 h)

Le match de la vie

Claude Charron présente un documentaire belge sur le monde des agents secrets, leur formation, leurs techniques. Pourrait être assez intéressant. (TVA, 21 h)

Rideau

Après les reportages habituels Stéphane Bureau s'entretient avec le philosophe Michel Serres, ce qui de-

vrait être vivifiant pour les neurones. (Radio-Québec, 21 h)

Adrienne Clarkson présente

La journaliste canadienne-anglaise offre un portrait de «notre» Richard Desjardins, et un autre d'un écrivain ontarien unanimement célébré, Robertson Davies. (CBC, 22 h)

Millefeuille

Parmi les invités Arlette Cousture, Dany Laferrière, Lili Gulliver. (Radio-Canada, 23 h 20)

Paul Cauchon

OPÉRA

L'insouciant légèreté... de l'opérette

Roméo et Juliette

Opéra en cinq actes de Charles Gounod, livret de Jules Barbier et Michel Carré; production de l'Opéra de Montréal, Bernard Uzan (mise en scène), Claude Girard (décors et costumes), Guy Simard (éclairages), production de l'Opéra de Montréal (1986); distribution: Lyne Fortin (Juliette), Michael Rees Davis (Roméo), George Hogan (frère Laurent et duc de Vérone), Grégoire Legendre (comte Capulet), Timothy Serris (Mercutio), Gordon Gietz (Tybalt), Taras Kulish (comte Paris), Lyne Comtois (Stephano), Louise Guyot (Gertrude), Richard Bénard (Benvolio), Marc Belleau (Gregorio), le Choeur de l'ODM, l'Orchestre Symphonique de Montréal, dir. Daniel Lipton. Autre représentations: les 23, 26, 28 novembre, 2 et 5 décembre. Samedi 21 novembre, salle Wilfrid-Pelletier.

Carol Bergeron

EN 1986, cette même production de *Roméo et Juliette* nous révélait un metteur en scène, Bernard Uzan, ainsi que l'éblouissante Juliette de Diana Soviero. De retour à l'Opéra de Montréal, après avoir été vue dans une dizaine de villes nord-américaines, elle nous permet cette fois-ci d'apprécier l'éblouissante prestation de la Québécoise Lyne Fortin qui, tout comme sa collègue américaine il y a six ans, incarne sa première Juliette.

À l'exception de Grégoire Legendre qui y reprend, faiblement hélas, le personnage du comte Capulet, la présente distribution diffère com-

plètement de la première dont la majorité des rôles secondaires avait été confiés à des chanteurs francophones: Charles Prévost (Paris), Gaétan Laperrière (Mercutio), Jean-Clément Bergeron (Gregorio), Pierre Charbonneau (frère Laurent), Odette Beauré (Stephano). Le choix d'aujourd'hui semble avoir été guidé par le seul souci du timbre vocal adéquat — abandonnant aux sur-titres le soin de restituer le texte.

De toute évidence, la prononciation correcte du français n'a certes pas préoccupé un George Hogan qui chante non seulement le frère Laurent, mais encore le duc de Vérone. On aurait dû aussi exiger une meilleure diction du Mercutio de Timothy Serris — notamment pour sa *Ballade de la reine Mab* — du Tybalt de Gordon Gietz et du comte de Paris de Taras Kulish. En fait, seul l'Américain Michael Rees Davis a véritablement fait l'effort de rendre compréhensible le discours de son Roméo. Heureusement d'ailleurs, car sa partenaire, Lyne Fortin, demeure à cet égard d'une perfection presque absolue.

La mise en scène qu'en 86 j'avais qualifié de «bons trucs, bon genre», ne me semble pas meilleure aujourd'hui. Et d'abord, elle s'insère dans une scénographie (décors et costumes) qui n'apporte donc rien d'original — rien qui ne remette en cause l'approche traditionnelle qui cherche un compromis entre la fiction italienne moyenâgeuse et sa lecture second empire. Bien que dis-

cutable, le principal mérite de la mise en scène de Bernard Uzan tient au resserrement d'une action qui causa de nombreux problèmes à Gounod — en témoignent, les cinq versions différentes réalisées de son vivant, de 1867 à 1888. Une telle lecture accentue cependant la rapidité déjà excessive du déroulement jusqu'à lui donner curieusement l'allure schématique d'une bande dessinée.

Cette lecture réductrice supprime notamment le deuxième tableau du quatrième acte (cortège nuptial, l'épithalame et le final) afin de réintroduire l'*Air du narcotique* de Juliette. Toutefois, il aurait été possible de reprendre cet *Air* et de le faire suivre du second tableau, sans rendre absurde le déroulement de l'action. Le début du dernier acte perd aussi un court entracte symphonique et la scène entre le frère Laurent et le frère Jean qui nous informe de la tentative de prévenir Roméo de ce qui l'attend dans la crypte souterraine où Juliette repose.

Ainsi, Uzan a-t-il préféré des raccourcis ponctués d'images frappantes: le tombeau des amants (prologue), la brillante scène de bal (premier acte) avec cracheur de feu, jongleur et acrobates, la scène des duels (fin du troisième acte), l'*Air* de Juliette (quatrième acte) sur fond de scène mimée, et la mort des amants (fin du dernier acte). Mais il n'a pas osé approfondir, par exemple, le personnage du frère Laurent moitié prêtre, moitié sorcier; ce

qui aurait ainsi enrichi la substance d'une approche essentiellement centrée sur Juliette.

D'une voix flexible et puissante, Lyne Fortin maîtrise brillamment le profil vocal d'une héroïne à laquelle elle apporte une forte présence scénique. Jeune, belle et insouciant dans la *Valse «Ah! je veux vivre»*, sa Juliette évolue de manière très perceptible vers le tragique d'un suicide par amour. De son côté, Michael Rees Davis campe un Roméo ardent, amoureux tout à fait crédible.

Et pour une fois que le ténor met autant de naturel à chanter qu'à bouger, pourquoi chercherait-on la petite bête? Pourquoi lui tiendrait-on rigueur d'une voix qui, samedi soir, semblait donner des signes de fatigues? Mentionnons encore la belle prestation de Lyne Comtois dans le petit rôle de Stephano (rôle travesti) qui contient néanmoins un *Air* important par les conséquences qu'il engendre (au second tableau du troisième acte).

La direction musicale du chef américain d'origine française Daniel Lipton s'applique à soutenir efficacement le travail des chanteurs dans une partition somme toute assez peu inspirante qui ici et là frôle d'un peu trop près l'insouciant légèreté de l'opérette. Samedi soir, on aurait pu cependant lui reprocher la manière d'équilibrer son orchestre souvent écrasé par le poids excessif des cuivres.

La SOGIC réplique

Paule des Rivières

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des industries culturelles du Québec (SOGIC) est sortie de son mutisme hier pour réfuter les accusations que lui lançait, la semaine dernière, les propriétaires de salles de cinéma. Ces derniers, dit la SOGIC, ont colporté un tissu de faussetés.

L'Association des propriétaires, appuyée par l'ensemble du milieu du cinéma, relevait la semaine dernière toute une série d'incohérences dans le dossier d'aide aux propriétaires de salles de cinéma pour conclure que le président de la SOGIC, Charles Denis, devait laisser sa place. Le président de l'Association des propriétaires, M. Marcel Venne, a notamment affirmé que la SOGIC a favorisé l'implantation de nouvelles salles de cinéma dans des régions déjà bien pourvues.

Pour se défendre d'avoir soutenu des constructions de salles dans des régions bien équipées (Drummondville, Joliette, Granby), la SOGIC cite un avis juridique sollicité auprès de la firme Leduc, LeBel: «Nous ne croyons pas que la SOGIC puisse déroger à son mandat et ainsi refuser tout prêt ou subvention à un propriétaire de salles de cinéma indépendant, qui désirerait s'installer dans une ville où se trouve déjà un propriétaire de salles de cinéma indépendant. C'est la conclusion à laquelle nous en venons suite à l'étude des dispositions législatives relatives aux pouvoirs et objectifs de la SOGIC.»

Quant au retranchement des

ciné-parcs des programmes d'aide de la SOGIC, l'organisme fait valoir que ces établissements n'ont jamais été inscrits aux dits programmes. La SOGIC a bien tenté une expérience dans un ciné-parc, mais il ne s'agissait que d'un projet pilote. Il ne faut donc pas se scandaliser que l'aide versée un jour aux ciné-parcs ne soit plus disponible aujourd'hui, dit en substance la SOGIC.

La SOGIC est une société d'État du gouvernement du Québec, destinée à soutenir les industries culturelles. Les deux tiers de son budget - 18,9 millions \$ - sont engloutis dans le cinéma. Le ministre des Affaires culturelles approuve chaque année les programmes que lui soumet la SOGIC. L'Institut québécois du cinéma a aussi son mot à dire.

La ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, a reconnu implicitement qu'il avait malaisé avec les propriétaires de salles puisqu'elle a demandé à la SOGIC de revoir ses programmes de rénovation et de construction de salles. Elle doit d'ailleurs revoir, à compter de janvier, tout le mandat de l'organisme d'aide.

L'Institut québécois du cinéma, dont le conseil d'administration représente tous les milieux du cinéma, admet qu'il y a un sérieux problème de communication entre la SOGIC et les propriétaires, producteurs, réalisateurs et autres professionnels de cinéma. Le ton de la riposte de la SOGIC vient confirmer que la guerre est bien prise entre les fonctionnaires de la Société d'État et le milieu du cinéma.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

VIDÉO

Comme une sorte de rêve inassouvi

LE BAL DES ANGUILES (Contes sinieux)

Un vidéo de Charles Guilbert et Serge Murphy. Assistés de Michel Grou, Avez: Raymonde April, Marjolaine Bérubé, Sylvie Bienjonnati, Andrée Blais, Pierre Bourgault-Legros, Yvon Gallant, Pierre Gosselin, Marcel Michaud, Yvon Moreau, Murielle Paradis. Distribution: le Vidéographe. CINÉMA PARALLELE, les 26, 27, 28 novembre à 20 Heures. Le 29 novembre à 13H, 15H, 19H.

Marie-Michèle Cron

LES ANGUILES et les marais sont à Kamouraska ce que les flamands roses et les chevaux sauvages sont à la Camargue: d'obscurs objets du désir. La nuit tombée, les pêcheurs en tracteur traquent avec leur casque de géologue ces poissons qui ressemblent aux arabesques de l'Art Nouveau et qui se défilent sous leurs doigts dans les eaux vaseuses du mystère. Une faune sinieuse et mystérieuse comme ces paroles fluides qui coulent de la bouche des conteurs réunis dans le récent vidéo couleur des artistes Charles Guilbert et Serge Murphy assistés de leur fidèle Michel Grou à la caméra (avec Jean-Pierre St-Louis et André Turpin) et dont la poésie rurale renvoie à ces histoires frondément irriguées par le culte de l'authenticité.

Turné à Kamouraska, lieu mythique s'il en est, avec des amis, des proches et des connaissances issues

de différentes régions du Québec, *Le Bal des Anguilles (contes sinieux)* porte bien son titre: les métaphores filent pour aboutir au monde du merveilleux et d'un certain tragique. Les concepteurs et réalisateurs Charles Guilbert et Serge Murphy qui ont produit *Le garçon du fleuriste*, *L'homme au trésor*, et *Sois sage à ma douleur* — prix de la SOGIC du meilleur vidéo — qui sera présenté en décembre sur l'oralité au Musée des beaux-arts du Canada, aiment brouiller les cartes entre le réel et la fiction.

Les histoires sont vraies — elles abordent les thèmes séculaires et combien actuels de la peur, de l'amour, de l'amitié — mais elle frôlent toujours la légende tout en insistant subtilement sur la cruauté de la vie.

Les personnages sont réels mais leur attitude, parfois leur vêtements, la manière dont ils parlent, courtisent l'absurde, une folie tranquille engendrée par l'inquiétante étrangeté du quotidien. Construite en fragments narratifs et plastiques, les scènes dont l'ambiance et le sujet rappellent *Pour la suite du monde* de Pierre Perrault ont les accents francs du cinéma vérité. Les personnages ne sont pas des héros blasés.

Ils aiment raconter le terrible comme le cocasse. Le drame tamisé par l'humour est suspendu au détour des paroles que nous buvons lentement, emportés par la prestance de l'acadien Yvon Gallant avec son visage fellinien et sa faconde

terriblement drôle et touchante à la fois, où par les mimiques de Sylvie Bienjonnati qui essaya un jour de conjurer le sort avec la bague de sa grand-mère (un petit morceau d'anthologie), par la bonté qui sourd de cette hôtelière qui dorlota un marin en détresse, par le saugrenu de cet homme poursuivi par un petit nuage d'odeur.

Exclus de leur environnement domestique, les personnages sont recadrés dans une sorte de petit musée des curiosités — mais sans la poussière ni l'aspect figé de ces lieux de la culture). C'est une collection de contes folkloriques, tri-viaux ou emblématiques, ramassés et élagués par Charles Guilbert qui nous est donnée à voir et à entendre alors que notre société axée sur l'image a oublié d'écouter l'autre.

Une galerie de portraits et de présences fortes mise en valeur par la démarche plastique de Serge Murphy qui lui sert de repoussoir. Un univers d'objets trouvés, retransformés, délestés de leur sens premier, polysémiques comme cette matière humaine volubile transplantée dans le monde de l'art. Corps masculin pointillé d'ouate, table où prolifèrent des formes surréalistes, oblongues, pointues, ovoïdes, énigmatiques, fondus tendus de rouge vif ou de vert pomme, sculpture de Danielle Sauvé.

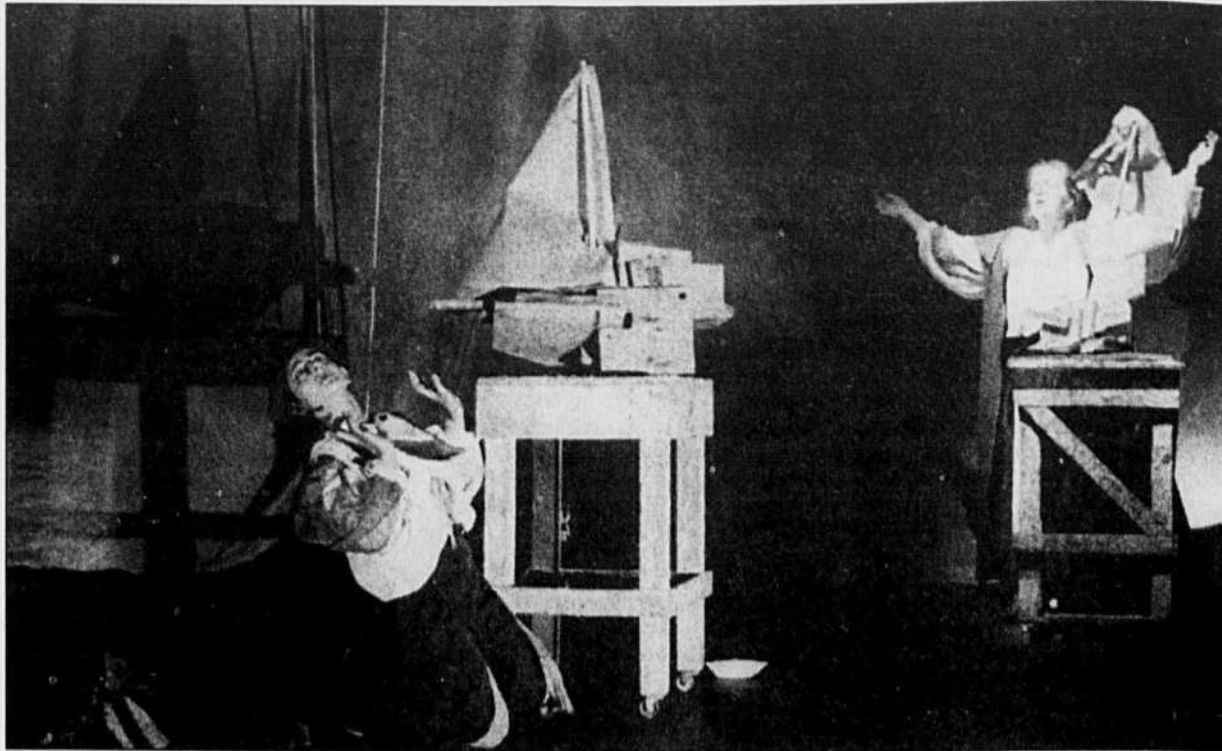
Un passage en particulier démontre bien cet amalgame symbolique entre les êtres et les choses lors que les mains du sculpteur Pierre Bourgault-Legros narrent la genèse de l'oeuvre et le modelage de la matière. Le geste du sculpteur donne la vie à l'inanimé, comme la parole réveille le souvenir assoupi.

Sexe, religion, et mort se croisent dans ce vidéo minimaliste, rigoureux, formel où le mystère de la nature gaspésienne balottée par les marées du fleuve qui ressemble à la mer et sa ligne d'horizon à l'imaginaire le plus fertile, rejoint celui des plaisirs charnels.

La fin racontée par un jeune homme tiré à quatre épingles nous propulse au coeur de sensations illucides dans un lieu fortement connoté, le sauna. Elle est abrupte comme un rêve inassouvi qui nous dérange, nous ausculte, nous analyse par le biais du cinéma.

Direct et efficace.

THÉÂTRE



Une scène des *Sorcières de Colomb*, de Sol Navarro et Serge Ouakine.

LES SORCIÈRES DE COLOMB

Le prix sanglant d'un rêve américain

Gilbert David

500 ANS après la «découverte» de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492 — qui inaugure une ère de conquêtes européennes sans précédent — peu de spectacles ont abordé, au Québec, la terreur coloniale qui est à l'origine des diverses sociétés américaines. On sait mieux aujourd'hui ce que l'effroyable politique de la croix et de l'épée a coûté en vies humaines autochtones, du nord au sud des Amériques. Les Amérindiens ont été décimés, leurs territoires et leurs biens spoliés, leurs cultures éradiquées. Tout cela au nom de la foi chrétienne, de la raison d'état naissante et d'une vision ethnocentrique, qui ne laissaient aucune place à l'Autre, expulsé comme «sauvage» et «païen».

C'est le premier mérite du texte écrit par Sol Navarro et Serge Ouakine sous le titre *Les Sorcières de Colomb* que de déployer tout le réseau des valeurs qui ont nourri l'aventure américaine des Espagnols, sous le règne d'Isabelle de Castille. L'Inquisition a été réactivée à partir de 1481, et l'année même où, en 1492, Colomb met le pied au San Salvador après 61 jours de navigation vers ce qu'il croyait

être les Indes, le trône espagnol édifie l'expulsion des Juifs et des Maures. Peu après, vers 1510, commence la traite des esclaves noirs...

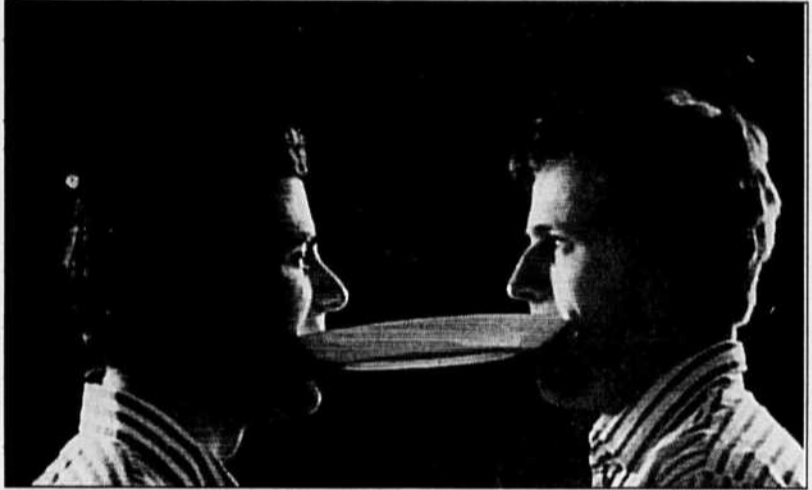
Scindé en deux figures contrastées, l'Amiral et le Bouffon, que jouent deux sorcières qui finiront par être brûlées vives sur un bûcher de l'Inquisition, le navigateur Colomb est confronté à la violence étouffée des siècles, face à ce Nouveau Monde où «les rêves se paient avec du sang».

Au gré d'un dialogue poétique, dense et imagé, Colomb Amiral (étonnant Ruth Charest) et Colomb Bouffon (ironique Danielle Trépanier) réinterprètent la trajectoire d'un Occidental dont les navires, avec leurs poulies et leurs cordages, sont ni plus ni moins que les salles de torture où sera anéantie «l'obscur différence de la différence».

Entre ces deux facettes du Conquérant, le découvreur inquiet du silence de Dieu et son double facétieux, la représentation inscrit le personnage de l'Autre (digne et fier Sylvestre Longang), occupé à façonner une poterie promise à la destruction. Célébration d'une parole métaphorique où des sorcières et leurs Ombres (Marie-Nathalie Dufort et Julie Patenaude) explo-

rent la mémoire du choc des cultures, ce spectacle est joué dans un environnement scénographique où les objets, les éclairages et les projections structurent un voyage tout intérieur. *Les Sorcières de Colomb*, une production de Séfarad'92 que j'ai pu voir en avant-première il y a quelques jours, est présentée à compter de ce soir jusqu'à samedi à la Cinquième salle de la Place des Arts, pour cinq soirs seulement.

Serge Ouakine propose dans sa mise en scène minimaliste un jeu sobre et dépouillé, axé sur l'inscription de signes qui fonctionnent comme autant de traces d'un voyage symbolique: petits bateaux de papier qui jonchent le sol, maquettes grossières des navires de Colomb, poupées de paille, etc. Le public y est invité à un étrange, et souvent fascinant, exorcisme, au lyrisme incantatoire, qui se termine sur une promesse du retour des sorcières: «Rien ne pourra rien contre la vie». Et même si, à quelques jours de sa première, le spectacle souffrait d'un rythme cahoteux et de transitions encore mal maîtrisées, la singularité du propos et la richesse de son verbe méritent certainement le détour. Pour y retrouver l'âme visionnaire de Colomb, mise à nu



Patrick Lafond et François Bertrand dans un conte sinieux et mystérieux comme les paroles fluides coulant de la bouche des conteurs.

AVIS PUBLICS 985-3344

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-011823-908. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. LOUISANNE GAUTHIER & CLAUDE DOYON, Défendeur. Le 10 décembre 1992, à 10h00 de l'avant-midi au domicile du défendeur, les biens et effets du défendeur, au no 2040 rue GERMAIN DESCHÊNES, # 5, en la cité TROIS-RIVIÈRES, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Inglis, 1) sècheuse de marque Inglis, 1) cuisinière de marque Frigidaire, et autres biens. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-015912-921. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. CAROLE CHAUSSE, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Inglis, 1) sècheuse de marque Inglis, 1) cuisinière de marque Frigidaire, et autres biens. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: C888-043138. VILLE DE BÉLOËIL, Partie demanderesse, vs. LUC RIVARD, Partie défenderesse. Le 4e jour de décembre 1992, à 10h00, au 375 RANS NORD OUEST, STE-MADELEINE, QC, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LUC RIVARD, saisis en cause, consistant en: 1) automobile Nissan 300 ZX 1985, rouge, série: JN1 C21 458F068425, plaques HCN 935 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514)461-3340. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE ST-HYACINTHE, COUR MUNICIPALE DE BÉLOËIL, NO: C888-043138. VILLE DE BÉLOËIL, Partie demanderesse, vs. LUC RIVARD, Partie défenderesse. Le 4e jour de décembre 1992, à 10h00, au 375 RANS NORD OUEST, STE-MADELEINE, QC, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: LUC RIVARD, saisis en cause, consistant en: 1) automobile Nissan 300 ZX 1985, rouge, série: JN1 C21 458F068425, plaques HCN 935 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514)461-3340. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-002592-922. GRATTE-PIEDS STENA INC., Partie demanderesse, vs. MÉTAUX OUVRES DE LAVAL INC., Partie défenderesse. Le 10 décembre 1992, à 10h00 de l'après-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au 3525 BOUL. DES ENTREPRISES, TERREBONNE, QC, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: des défendeurs, saisis en cause, consistant en: équipements de bureau, pont roulant, perceuse, soudeuse & accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISÉ. Information: FRÉDÉRIC WHITFORD, huissier, (514)432-1114. PIERRE BOCK, HUISSIERS, 305 rue Gauthier, St-Jérôme, Qué. J7Y 3E7, ST-JEROME, ce 20 novembre 1992.

AVIS DE REQUETE EN CHANGEMENT DE NOM
AVIS est par la présente donné que MARIE-ESTELLE-LYNE RAYMOND, domiciliée au 1916, rue Parthenais, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom pour celui de MARIE-ESTELLE-LYNE MIRON et ce que changement de nom n'affectera aucune personne.
Montréal, ce 10 novembre 1992.
LORD LEBEVRE PÉPIN & MARCHAND
Procureurs de Marie-Estelle-Lyne Raymond, Requérante.
1010 Ste-Catherine est, #210
Montréal (Québec)
H2L 2G3
N/D. 02-51089-NL
GILBERT CHAPADOS,
Protonotaire adjoint.

AVIS DE VENTE
Le procureur Me Anne Mayrand
Succession de Virginie Pacuraru
Avis est par les présentes, donné que l'Hôpital Sainte-Justine, légataire universel des biens de feu Virginie Pacuraru, décédée à Ste-Émile de l'Énergie le 2 juillet 1992, en son vivant domiciliée au 2357, route 125, Notre-Dame de la Mer (190), a accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte intervenu devant Me Line Dufresne, notaire, 2692, rue Beaubien est, Montréal, Québec, H1Y 1G7, en date du 6 novembre 1992.
Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Me Line Dufresne, notaire, le 6 novembre 1992 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 9 novembre 1992 sous le numéro 276424.
Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire pourra les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.
Montréal, le 18 novembre 1992.

AVIS DE VENTE
PRENEZ AVIS que suite à la remise volontaire de l'équipement octroyé en garantie suivant un acte de rattachement commercial à Coisse populaire Saint-Jérôme, créancière gagiste, l'équipement ci-après de la distributrice CHARIOTS ÉLEVATEURS MIRABEL (190) INC. sera vendu par encan suivant l'article 1979(1) du Code civil du Bas Canada.
- Camion avec plate-forme, de marque Ford 8000, année 1973, portant le numéro de série K81KVR32162.
Cetle vente sera faite conformément aux dispositions du Code civil du Bas Canada. VEUILLEZ AGRIR EN CONSÉQUENCE. St-Jérôme, le 12 novembre 1992.
ROCHON PREVOST AUCLAIR
FORTIN & CAUSSE
Procureurs de Coisse populaire Saint-Jérôme

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-015535-920. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SERGE THIBODEAU, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h00 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) sofa 3 places sen cuir noir. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-02-002197-923. LES IMMÉBILES GABRIEL AZOUZ INC., demanderesse, vs. MANOUCHEHR IKHANZADEH & 2841-7665 QUÉBEC INC., défendeur. Le 5 décembre 1992, à 14h00 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 999 rue TASCHE-REAU, en la cité GREENFIELD PARK, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) lot qui inclut environ 2800 (deux divers), lot de 180 décorations de Noël et acc., 1 lot de 550 bracelets plastiques noirs, et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier, 514-352-5172, de l'étude: PIETRO MACERA, HUISSIERS, 3, St-Paul Ouest, 1er étage, Montréal, Qc, H2Y 1Y6, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-029010-928. LIVERMAN SHELLEY HOJDA ET ALS, demanderesse, vs. ALS & MINI PHOTOGRAPHIE INC. ET ALS, défendeur. Le 8 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 790, rue PROVENCHER, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) clavier, 1) calculatrice, et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier, 514-352-5172, de l'étude: PIETRO MACERA, HUISSIERS, 3, St-Paul Ouest, 1er étage, Montréal, Qc, H2Y 1Y6, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-00276-900. LA BANQUE TROPICANO DOMINION, Demanderesse, vs. GÉORGE ISIDORAMANS & WICHIE LA CANTALI, Défendeur. Le 05 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 33 rue CRESTWELL, en la cité DOLLAIR DES ORMEAUX, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: Set à dîner, table et 6 chaises et acc., téléviseur couleur 19 po. partiel de marque Sharp et acc. ET AUTRES... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier 352-5172, de l'étude: ALBERTSON & ASS, HUISSIERS, Montréal, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-029010-928. LIVERMAN SHELLEY HOJDA ET ALS, demanderesse, vs. ALS & MINI PHOTOGRAPHIE INC. ET ALS, défendeur. Le 8 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 790, rue PROVENCHER, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) clavier, 1) calculatrice, et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier, 514-352-5172, de l'étude: PIETRO MACERA, HUISSIERS, 3, St-Paul Ouest, 1er étage, Montréal, Qc, H2Y 1Y6, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-00276-900. LA BANQUE TROPICANO DOMINION, Demanderesse, vs. GÉORGE ISIDORAMANS & WICHIE LA CANTALI, Défendeur. Le 05 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 33 rue CRESTWELL, en la cité DOLLAIR DES ORMEAUX, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: Set à dîner, table et 6 chaises et acc., téléviseur couleur 19 po. partiel de marque Sharp et acc. ET AUTRES... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier 352-5172, de l'étude: ALBERTSON & ASS, HUISSIERS, Montréal, le 20 novembre 1992.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOUETTE
-NO. 705-05-001107-922
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
COMPAGNIE TRUST NATIONAL
Demanderesse
vs.
JULES JUTRAS, outrefais du 1411 de la Tamise, à Mascouche, District de Joliette, maintenant de lieux incanous, Défendeur
LE RÉGISTRATEUR [L'Assomption],
Mis-en-cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à JULES JUTRAS de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Joliette, 200 rue St-Marc, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation et déclaration à été remise au greffe à l'intention de JULES JUTRAS.
Lieu: Joliette
Date: 13 novembre 1992
M. BORDUJAS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-018697-910. PÉTE POULAKOS, demanderesse, vs. PETER MANDRAPALAS, défendeur. Le 5 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 763, rue SAISON, en la cité LAVAL, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: Jeu Nintendo et acc., télévision de marque Magnasonic et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier, 514-352-5172, de l'étude: PIETRO MACERA, HUISSIERS, 3, St-Paul Ouest, 1er étage, Montréal, Qc, H2Y 1Y6, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-00276-900. LA BANQUE TROPICANO DOMINION, Demanderesse, vs. GÉORGE ISIDORAMANS & WICHIE LA CANTALI, Défendeur. Le 05 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 33 rue CRESTWELL, en la cité DOLLAIR DES ORMEAUX, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: Set à dîner, table et 6 chaises et acc., téléviseur couleur 19 po. partiel de marque Sharp et acc. ET AUTRES... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier 352-5172, de l'étude: ALBERTSON & ASS, HUISSIERS, Montréal, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-00276-900. LA BANQUE TROPICANO DOMINION, Demanderesse, vs. GÉORGE ISIDORAMANS & WICHIE LA CANTALI, Défendeur. Le 05 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 33 rue CRESTWELL, en la cité DOLLAIR DES ORMEAUX, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: Set à dîner, table et 6 chaises et acc., téléviseur couleur 19 po. partiel de marque Sharp et acc. ET AUTRES... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier 352-5172, de l'étude: ALBERTSON & ASS, HUISSIERS, Montréal, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-05-00276-900. LA BANQUE TROPICANO DOMINION, Demanderesse, vs. GÉORGE ISIDORAMANS & WICHIE LA CANTALI, Défendeur. Le 05 décembre 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 33 rue CRESTWELL, en la cité DOLLAIR DES ORMEAUX, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: Set à dîner, table et 6 chaises et acc., téléviseur couleur 19 po. partiel de marque Sharp et acc. ET AUTRES... CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier 352-5172, de l'étude: ALBERTSON & ASS, HUISSIERS, Montréal, le 20 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS CANADA INC., Demanderesse, vs. SYLVAIN MAHEU & JOSÉE BEAUDOIN, Défendeur. Le 11 décembre 1992, à 10h15 de l'avant-midi au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue AMHERST, en la cité MONTREAL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cause, consistant en: 1) l'aveuse de marque Camco, 1) sècheuse de marque Camco. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS HUISSIER, 84 Notre-Dame O. suite 301, Montréal, pagette: 854-0562. Montréal ce 24 novembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-018712-922. GUS

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

EN BREF

Pékin rejette les propositions sur Hong Kong

HONG KONG (AFP) — Pékin n'acceptera jamais les propositions du gouverneur de Hong Kong, M. Chris Patten, en faveur d'une démocratisation dans la colonie britannique avant sa rétrocession à la Chine, a indiqué hier le premier ministre Li Peng. «C'est une question de principe», a déclaré le chef du gouvernement en recevant à Pékin une délégation pro-chinoise de la colonie, selon l'agence Chine Nouvelle reçue à Hong Kong. «Le gouvernement chinois n'acceptera jamais de compromis et ne fera jamais de concessions sur des questions de principe», a ajouté le premier ministre. Le gouverneur de Hong Kong avait annoncé le 7 octobre dernier diverses propositions constitutionnelles visant à introduire davantage de démocratie dans la colonie avant sa rétrocession en 1997, notamment l'augmentation du nombre de membres élus au Conseil législatif. «Aucune contre-proposition ou compromis sur la base du plan du gouverneur ne serait acceptable», a déclaré M. Li, ajoutant qu'il appartenait à la Grande-Bretagne de se conformer à la Déclaration conjointe signée en 1984 sur la rétrocession de Hong Kong et à la Loi fondamentale («Basic Law», véritable constitution de Hong Kong) qui garantissent au territoire 50 ans de capitalisme et une certaine autonomie par rapport à Pékin après son retour dans le giron chinois. En visite à Londres la semaine dernière, le vice-premier ministre chinois Zhu Rongji avait été le premier haut responsable chinois à faire état de la vive opposition de Pékin à ces propositions. Il avait brandi la menace de faire table rase des accords bilatéraux sur Hong Kong, si le gouverneur de la colonie britannique ne renonçait pas à ses projets de démocratisation.

Bhutto poursuit sa campagne

KARACHI (AFP) — La dirigeante de l'opposition Benazir Bhutto a entamé hier soir à Karachi (sud) un voyage en train de 1600 km à travers le Pakistan pour relancer sa campagne contre le premier ministre conservateur Nawaz Sharif. Mme Bhutto, qui s'était vue dans un premier temps refuser une place dans le train, a finalement pu obtenir des sièges pour elle et pour les principaux dirigeants de l'opposition. L'ancien premier ministre, qui avait tenté la semaine dernière d'organiser une «longue marche» sur Islamabad, étouffée par un important déploiement des forces de l'ordre, a prévu de haranguer ses partisans à chaque arrêt du train. Elle s'arrêtera ce soir à Lahore, capitale culturelle, où elle restera une journée avant de reprendre un autre train à destination de Rawalpindi, l'ancienne capitale proche d'Islamabad. Mme Bhutto devrait toutefois descendre du train avant d'arriver dans le district de Rawalpindi, où elle a été interdite de séjour par le gouvernement pendant un mois à la suite des incidents survenus durant la «longue marche». Les forces de l'ordre ont été mises en état d'alerte dans toutes les stations que doit emprunter le train, indique-t-on de source officielle.

Accord à Prague sur la partition de l'armée

BRATISLAVA (AFP) — Les gouvernements tchèque et slovaque ont conclu hier à Bratislava six nouveaux accords bilatéraux, dont notamment celui sur la partition de l'armée fédérale et la création de deux armées indépendantes, tchèque et slovaque. Un accord sur le partage des archives de l'armée fédérale et des services militaires de renseignement a été également signé dans la capitale slovaque lors d'une réunion de cinq heures. Selon le ministre slovaque de l'Intérieur Jozef Tucha, l'accord sur la création des armées tchèque et slovaque prévoit différentes possibilités de coopération, mais aucune forme de défense commune. Une commission, composée de façon paritaire d'experts tchèques et slovaques chargés de la mise en oeuvre de cet accord, doit être formée dans les prochains jours, a indiqué le vice-premier ministre tchèque Josef Lux au cours d'une conférence de presse.

Arafat soutient Honecker

BERLIN (AFP) — Le chef de l'OLP Yasser Arafat a envoyé un message de soutien à Erich Honecker, actuellement jugé pour avoir donné l'ordre de tirer sur les fugitifs est-allemands, a affirmé hier le comité de solidarité avec l'ancien dirigeant communiste. «M. Arafat nous a demandé de transmettre ce qui suit à Erich Honecker: tu sais mieux que quiconque que ce qui importe n'est pas tant d'être assiégué, à Beyrouth ou à Berlin, que de ne pas capituler!» souligne le comité dans un texte diffusé à la presse à Berlin. Jusqu'en 1989, l'OLP a toujours pu compter sur le soutien inconditionnel de l'ancien régime communiste de RDA.

L'embargo de l'ONU frappe durement la Macédoine

Les forces navales alliées contrôlent trois navires dans la mer Adriatique

SKOPJE (Reuter) — Le blocus naval imposé par les Nations unies à la Fédération yougoslave touche de plein fouet la Macédoine voisine qui, notamment, ne dispose pas des stocks d'essence de la Serbie.

«En recherchant des solutions à la crise en Bosnie, la communauté internationale a complètement déstabilisé la Macédoine (...) L'interdiction du transit met la Macédoine au bord de l'abîme. Les plus grandes entreprises arrêteront de produire», a dit hier Milovan Hrovat, responsable de la Chambre de Commerce de Macédoine.

Le président macédonien Kiro Gligorov, dans une lettre au secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, estime que le renforcement des sanctions onusiennes coûte à son pays un milliard de dollars.

«En raison des contrôles renforcés aux frontières de la Serbie, la Macédoine se trouve dans une situation intenable, comme si c'était elle la cible véritable de ces sanctions», affirme Slobodan Casule,

directeur de la radio macédonienne.

La Bulgarie est inaccessible en hiver car le seul passage frontalier praticable, à Deva, se trouve à 1200 mètres d'altitude; il n'est donc pas utilisable par des camions par temps de neige.

La Grèce, en froid avec la Macédoine, a fermé ses frontières, tandis que les autres trajets, qui passent soit par la Roumanie, soit par la Hongrie, sont trop onéreux.

Passer par la Roumanie augmente les frais de transport de 1000 dollars au moins par camion, explique Milovan Hrovat.

Pour le citoyen ordinaire, le principal problème est la pénurie de fioul domestique. Kiro Gligorov a récemment exhorté les Nations unies à faire pression sur la Grèce pour qu'elle livre 80 000 tonnes de pétrole commandées et payées par la Macédoine et qui sont bloquées à Salonique.

Le premier ministre grec Constantin Mitsotakis a déclaré hier qu'une partie de ce stock avait

été débloqué «pour des raisons humanitaires», mais coté macédonien on n'a rien vu venir.

Pour pallier le manque de fioul, les Macédoniens utilisent des radiateurs électriques, provoquant une montée en flèche de la consommation à deux milliards de kW/heure, mais les centrales ne pourront pas tenir longtemps à ce régime, ont estimé des responsables macédoniens.

Par ailleurs, au lendemain de l'entrée en vigueur d'un blocus naval contre la Yougoslavie, trois bateaux ont été arraisonnés hier dans l'Adriatique tandis que les combats se sont poursuivis en Bosnie-Herzégovine où l'ONU affirme avoir recensé une centaine de violations de l'espace aérien depuis la mise en place d'une zone d'exclusion le mois dernier.

Les forces navales de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ont procédé dans la matinée à leurs premiers arraisonnements en interceptant trois navires marchands syrien, libérien et équato-

rien.

Les vérifications n'ont pas permis de découvrir des cargaisons suspectes. Le bateau syrien stoppé par la frégate belge Westhinder faisait route vers le port croate de Rijeka et il était vide. Le cargo Is-las Galapagos a été contrôlé par les marins de la frégate espagnole Andaluca. Il transportait apparemment des bananes vers le port slovène de Koper.

«Dans ces deux cas, les inspections ont été négatives et les deux navires marchands ont été autorisés à reprendre leur trajet vers leurs destinations», a précisé la marine italienne.

L'Italie coordonne les opérations des cinq bâtiments de l'UEO et des sept de l'OTAN chargés d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité votée la semaine dernière sur le renforcement des sanctions contre la nouvelle Yougoslavie, réduite à la Serbie et au Monténégro.

Les responsables de l'UEO ont fait état la semaine dernière de 71

violations de l'embargo naval depuis le début des patrouilles cet été, confirmant que le gros du trafic passe d'abord par le Danube ou par des voies terrestres.

A Belgrade, le commandant-adjoint de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), Cedric Thornberry, a déclaré lors d'une conférence de presse que l'espace aérien bosnien avait été violé une centaine de fois aussi bien par des hélicoptères que par des avions de combat en un peu plus d'un mois.

Il n'est pas certain que ces vols aient fait partie de missions de combat, mais cette hypothèse n'est pas écartée puisque certains hélicoptères ont pris toutes les précautions possibles pour échapper aux radars, a-t-il ajouté.

Cedric Thornberry a rappelé que la résolution du Conseil de sécurité du 9 octobre n'autorisait pas l'ONU à faire usage de la force contre les appareils qui violent la zone d'exclusion. «Toute action supplémentaire exigerait une nouvelle résolution»

Fujimori contrôlera le Parlement

LIMA (AFP) — Le président péruvien Alberto Fujimori a gagné son pari. Les élections de dimanche au Pérou, qui marquaient le retour du pays à un système parlementaire, après un peu plus de 8 mois de régime de facto, a vu le triomphe de la liste gouvernementale qui détient la majorité des 80 sièges de la future assemblée. Et cela en partie grâce au boycottage du scrutin par ses opposants les plus irréductibles.

Il faudra attendre le décompte officiel, en principe samedi prochain, pour connaître avec certitude l'ampleur de la victoire des candidats gouvernementaux. Mais au lendemain du scrutin tous les résultats officiels des instituts de sondage concordent pour leur octroyer plus de 40 sièges dans la nouvelle assemblée, tout en n'ayant recueilli moins de 40 % des voix (38,3% selon Apoyo).

Le système électoral adopté pour cette élection - scrutin de liste, circonscription unique - a en fait favorisé les entreprises électorales du gouvernement, qui a également bénéficié de l'attitude de ses adversaires les plus résolus. En appelant à voter blanc ou nul, les partis politiques qui avaient décidé de boycotter le scrutin - les deux ayant gouverné le pays ces dix dernières années, Action Populaire (modéré) et Fernando Belaunde (1980/1985) et l'Apra (populiste et social-démocrate) d'Alan Garcia (1985-1990), la gauche marxiste, le mouvement Libertad de Mario Vargas Llosa - ont en effet fait indirectement le jeu de Fujimori.

Le nombre de votes blancs et nuls (22,3 % selon Apoyo), qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la répartition des sièges, sans atteindre des pourcentages extraordinaires, ont été légèrement plus élevés que lors des élections précédentes. A titre d'exemple, lors du premier tour des élections présidentielles de 1990, qui ont vu la victoire de Fujimori sur Vargas Llosa, ils avaient représenté un peu plus de 15% des votants. Le pourcentage était en gros le même lors des élec-

tions à la constituante de 1978.

Les quelque 7 % de blancs et nuls en plus dimanche ont été suffisants pour faire passer la liste du gouvernement, dirigée par Jaime Yoshiyama, autre péruvien d'origine japonaise, qui fait maintenant figure de dauphin de Fujimori, de la majorité relative à la majorité absolue.

«Grâce aux consignes de l'Apra et d'une partie de la gauche, Yoshiyama aura le contrôle du Congrès, a notamment souligné l'ex sénateur socialiste Enrique Bernaldes, ancien président de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, élu dimanche sur les listes du Sode (centre gauche). On ne pouvait imaginer stratégie pire. Par entêtement, haine et ressentiment, en voulant nuire au gouvernement ils ont fini par lui faire la plus grande des faveurs».

Alberto Fujimori, huit mois et demi après la dissolution des chambres et son coup d'Etat du 5 avril, aura ainsi réussi son «retour à la démocratie» et, sans avoir été totalement plébiscité, ne devrait pas rencontrer trop de problèmes pour poursuivre sa politique de réforme et de modernisation du pays au sein de la nouvelle assemblée constituante qui fera fonction de pouvoir législatif jusqu'à la fin de son mandat en juillet 1995.

A moins que les observateurs de l'Organisation des États américains (OEA) ne décèlent une faille cachée dans le scrutin de dimanche, ou dans les opérations de dépouillement, le Pérou ne devrait pas tarder à retrouver sa place dans le concert des nations démocratiques et achever sa réinsertion au sein de la communauté financière internationale.

«La révolution forcée du 5 avril n'a pas toujours été bien comprise par la communauté internationale, a notamment souligné dimanche soir le chef de l'Etat péruvien, qui a annoncé une prochaine tournée dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie. Mais ce qui était au début incompréhension s'est depuis transformé en appui».

Motion rejetée à Paris

PARIS (AFP) — La motion de censure que l'opposition parlementaire avait déposée mercredi dernier contre le gouvernement français a été repoussée hier à l'Assemblée nationale, recueillant 257 voix alors que la majorité requise pour renverser le gouvernement était de 286.

L'opposition (néo-gaullistes, droite libérale et centristes) avait déposé cette motion de censure en réponse à l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le projet de budget 1993.

Le gouvernement ne courait aucun risque, le groupe communiste ayant annoncé qu'il ne voterait pas la motion.

Le premier ministre Pierre Béré-

goy avait dû engager la responsabilité de son gouvernement, n'ayant pas pu trouver une majorité pour faire adopter le budget 1993. Les socialistes ne disposent que d'une majorité relative à l'Assemblée nationale, et les communistes, qui s'étaient abstenus lors du vote de la première partie du budget (les recettes), avaient annoncé leur intention de voter contre la seconde (les dépenses).

Aux termes de la constitution, le projet de budget est considéré comme adopté sans vote si une motion de censure n'est pas votée dans les trois jours qui suivent l'engagement de responsabilité du gouvernement.



Sophia Loren se rend en Somalie

L'actrice italienne Sophia Loren a fait manger le petit Abdul Hakim, hier, dans le camp de réfugiés de Madera en Somalie. L'actrice veut sensibiliser le monde à la tragédie somalienne.

Elsine rassure les généraux

MOSCOU (AFP) — Le président Boris Eltsine a estimé hier devant la direction du ministère de la Défense réunie au grand complet que l'armée avait un «rôle considérable» à jouer en Russie.

«L'armée a un rôle considérable à jouer» dans le maintien du consensus au sein de la société, a déclaré M. Eltsine à la tribune devant le «collège» des chefs militaires des trois armées dirigé par le ministre de la Défense, le général Pavel Gratchev.

Le rôle de l'armée «est de garantir la sécurité du peuple et la

stabilité de notre société», a ajouté le chef de l'Etat russe dont les propos ont été rapportés par l'agence Interfax. «C'est d'autant plus évident, a-t-il souligné en évoquant le conflit entre Ingouches et Ossètes dans le Caucase, que le souffle de la guerre est passé sur le territoire de la Russie».

Le président russe a mis l'accent sur la nécessité de regarnir les flancs ouest et sud de la Russie, affaiblis par l'indépendance du Bélarus, de l'Ukraine et de l'Azerbaïdjan, et demandé l'accé-

lération de la création d'unités «mobiles de réaction rapide» destinées à «assurer une présence militaire dans n'importe quel région menacée d'explosion».

«En un temps très court, le ministère de la Défense s'est attelé de manière active à l'établissement difficile des forces armées de la Russie», s'est félicité le président Eltsine.

Le président russe a par ailleurs promis que le budget militaire de la Russie serait maintenu l'an prochain au niveau de celui de 1992, selon ITAR-TASS.

La Birmanie s'achemine lentement vers la démocratie

RANGOON (Reuter) — Près de trois ans après avoir annulé une victoire électorale de l'opposition, le gouvernement militaire birman annonce des mesures qui constituent, estime-t-il, une première étape vers un retour à la démocratie.

Les travaux de la convention nationale, chargée de discuter les grandes lignes d'une nouvelle constitution, débuteront le 9 janvier prochain.

Mais l'opposition politique et certains diplomates se montrent circonspects et notent que la seule certitude est que cette convention mettra l'accent sur le rôle de l'armée dans la vie politique du pays.

«Nous jetons les bases d'un système pluraliste», a affirmé U Aye, le directeur général des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères.

Mais les diplomates étrangers ne

sont pas du même avis. «En termes de démocratie, il s'agit d'une parodie. Les délégués sont triés sur le volet et le SLORC présentera les résultats».

Le SLORC, Conseil de restauration de la loi et de l'ordre, incarne l'oligarchie militaire qui gouverne d'une main de fer cette ancienne colonie britannique depuis une trentaine d'années.

La junte militaire a pris le pouvoir en 1988 et l'armée a réprimé durement des manifestations populaires en faveur de la démocratie.

Elle n'a pas tenu compte de la victoire remportée par l'opposition lors des élections de 1990 et elle est l'objet de la réprobation internationale pour la répression systématique qu'elle pratique.

Toutefois, la junte militaire a quelque peu assoupli sa politique dernièrement. Près de 1200 prison-

niers politiques ont été libérés depuis avril dernier et certaines clauses de la loi martiale ont été supprimées.

Les diplomates sont partagés sur cette nouvelle ouverture et se demandent si le gouvernement entend ainsi répondre aux critiques internationales pour obtenir une aide étrangère ou s'il s'agit d'une réelle leur d'espoir.

«Des changements oui, une amélioration non», résume l'un d'entre eux.

La durée et l'ordre du jour exact de la convention restent vagues et U Aye lui-même reconnaît que l'ensemble du processus prendra du temps.

«Nous mentirions si nous disions que cela prendra un mois ou quelques mois», déclare-t-il.

Il a reconnu ne pas savoir si des élections auraient lieu ou non ou si

l'Assemblée nationale issue des urnes en 1990 sera finalement autorisée à siéger.

Le droit à la sécession, stipulé dans la constitution qui a suivi l'indépendance, ne sera pas accordé, précise-t-il. «Nous ne pouvons pas laisser notre pays se désintégrer comme la Yougoslavie ou l'URSS».

L'ensemble de la situation a semé la confusion dans l'opposition.

Celle-ci n'a pu prendre aucune décision quant à sa participation à la conférence: faut-il saisir l'occasion de s'exprimer au risque de légitimer ses travaux ou la boycotter.

«Il est plus facile de se quereller entre soi que de lutter contre le SLORC», constate un diplomate.

Le choix de délégués à la conférence n'a pas non plus été clairement défini. Selon les diplomates, l'une des personnalités choisies pour représenter l'intelligentsia est un

éditorialiste travaillant pour le Quotidien du Peuple, organe de presse dévoué à la junte.

Un représentant de l'une des minorités ethniques fait ouvertement du marché noir, ajoutent-ils.

L'opposition en exil - dissidents étudiants, politiciens à Bangkok et rebelles aux frontières - ont d'ores et déjà rejeté l'ensemble du processus qui, estiment-ils, est une plaisanterie.

La plus importante personnalité de l'opposition, sans laquelle aucune réconciliation nationale ne semble possible, ne peut guère intervenir.

La dissidente Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix 1991, est placée en résidence surveillée depuis 1989. La junte a proposé de la libérer à condition qu'elle promette de renoncer à la vie politique et de quitter le pays.

LES ANNONCES CLASSEES 985-3344

Télécopieur: 985-3340

Index des principales rubriques

- 100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL**
 Achat-vente-échange
 101 Visites libres
 101 Propriétés à vendre
 103 Condominiums et co-propriétés
 105 Propriétés à louer
 115 Extérieur de Montréal
 120 Laurentides
 121 Cantons de l'Est
 125 Hors-frontières
 130 Maisons de campagne
 132 Chalets
 134 Terres-fermes
 135 Terrains
 150 Transactions diverses
 151 Services immobiliers
 176 Chalets à louer
- 200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL**
 Achat-vente-échange
 201 Propriétés commerciales
 203 Propriétés industrielles
 205 Espaces commerciaux
 210 Commerces à vendre
 220 Entrepôt (Vente-location)
 230 Gestion immobilière
- Location**
 251 Bureaux à louer
 259 Espaces comm. et ind. à louer
 275 Locaux à louer
- 300-399 MARCHANDISES**
 301 Œuvres d'art
 303 Antiquités
 313 Orfèvres
 314 Bureautique
 315 Téléphonie
 318 Mobilier de bureau et acc.
- MARCHANDISES (suite)**
 320 Ameublement
 330 Bois de foyer
 350 Animaux
- 400-499 OFFRES D'EMPLOIS**
 401 Postes cadre et professionnel
 402 Éducation
 405 Santé + serv. communautaires
 408 Secteur culturel
 409 Bureaux
 413 Secteur informatique
 420 Secteur vente
 435 Restaurants et hôtellerie
 440 Services domestiques
 455 Emplois partiels + saisonniers
- 500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES**
 501 Occasions d'affaires
 508 Services financiers
 510 Comptabilité
 512 Déclaration d'impôts
 515 Informatique et bureautique
 520 Préparation de C.V.
 522 Traitement de texte
 523 Production, rédaction
 529 Services professionnels
 530 Court
 540 Santé
 542 Massothérapie
 543 Psychothérapie
 544 Croissance personnelle
 545 Coaching, astrologie
 550 Voyages
 555 Garderie
 560 Entretien, rénovation
 564 Décoration intérieure
 570 Terrassement, paysagisme
 575 Déménagement
- 600-699 VEHICULES**
 675 Bateau, yachts, voiliers
 695 Automobiles

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
 Télécopieur: **985-3340**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

103 Condominiums Co-propriétés

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
 Condominium de prestige, tour du Méridien, 3^e étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière intérieure 1300 pi.ca. plus terrasse près de 400 pi.ca., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain turc, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes écoles. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3638, soir: 388-2704

101 Propriétés à vendre

A HUNTSIC - MONTRÉAL A PRIX ÉVAL. MUNIC. + 15%
 Pour vente rapide. Pas d'agent. Split, 4 niveaux, 8 + 1/2 s/bains, idéal profession. Grand terrain paysagé, clôture. Prix. tous les services et parcs. 381-7532.

101 Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE. RUE WOLFE.
 Cottage rénové, 3 c.c., cour arrière, 3 c.c., cour arrière avec stat. 139 000\$. 528-8832 rép.

115 Extérieur de Montréal

DOMAINE Sylvain à Ste-Félicité, 8 pièces, garage isolé, endroit tranquille, 45 000\$. 1-819-224-7844.

120 Laurentides

ST-SAUVEUR
 Propriété résidentielle ou commerciale. Prix: 210 000\$. Post. échange. 687-0222.

121 Cantons de l'Est

A SHERBROOKE Maison unique 60 x 32, finition chêne, 5 c.c., 2 1/2 s/bains, 2 foyers, 2 garages, terrain 10 000 pi.ca. 819-565-9993

103 Condominiums Co-propriétés

A HUNTSIC, 8594 André-Grasset, Grand 4 1/2, 1100 pi.ca., r/c, c., cour et garage privés. 119 000\$. 382-0602

101 Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE Grand 4 1/2, garage, thermopompe, alarme, foyer, 932-3951

103 Condominiums Co-propriétés

LOFT LE COLONIALE, 1125 pi.ca., 5 fenêtres 6' x 8' ch., s/d eau avec toilettes, 2 pl. unique dans voûte, plaf. 12' terrasse sur toit. Idéal atelier. 982-2533.

101 Propriétés à vendre

OUTREMONT ADJ. 5 1/2, 2 c.c., 1 050 pi.ca., cachet ensoléillé, rénové. Terrasse, stationnements, R.d.c., 99 000\$. 28me, 93 000\$. 3ème, 99 000\$. 5176 de l'Épiscopat, près Laurier. 278-2387. VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

101 Propriétés à vendre

PLATEAU 3 1/2 ensoléillé, 435 pi.ca., vue, cachet, complètement rénové, 50 000 \$ Aussi, 485 pi.ca., 51 000 \$, 4654 de La-nauvère, près Gilsol. 278-2387. VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

101 Propriétés à vendre

SUTTON, LA PINÈDE, chalet-condo, 41 500 \$ (59 3 sem.), concept européen, occupation 30 nov. 92. Luc Vaillancourt. 591-3226.

160 Appartements-logements à louer

CHRISTOPHE-COLOMB, près St-Joseph, grand 6 pièces, r-de-ch., jardin, état impeccable, calme, libre immédiatement. 800\$/mois. 524-9463.

MÉTRO BERRI 7 1/2 rénové, 2 étages, foyer, cuisine/frigo, lav/séch. 775\$ non chauffé. 523-1336

MÉTRO MONK, loft climatisé, bois franc, neuf. 590\$. Jour: 766-6783.

MÉTRO SAUVÉ, 2 1/2 s/meub. câble, chaudi. élect. 384-9791.

MÉTRO VERDUN, 4 1/2 rez-de-chaussée avec s/sol et cours pour stationner, 425\$, 769-6455.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé, 849-7061.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT VAN HORNE & ROCKLAND Résidentiel ou Commercial Grand 6 1/2 - Libre 1er nov. 276-0053

PETITE ITALIE, 4 1/2 r/c avec cour, cuisine rénovée, lav-vaiss., entrée lav/séch. 550\$. 273-7464.

135 Terrains

A L'ACADIE, Rive-Sud Mtl
 Terrains boisés, avec services d'égoût, 16 000 pi.ca., 28 000\$. 1-348-8220.

160 Appartements-logements à louer

AHUNTSIC, 6 1/2, libre, duplex, chauffé, tranquille, écoles, Cégep. 381-3630.

BEAU 5 1/2 rénové à neuf, impeccable. Prés centre, bord de l'eau, (Hydro-Qué/Papineau). Après sh. p.m.: 597-0603.

BEAU PETIT 5 1/2, 209 Bernard ouest. Adj. Out., idéal artiste. 271-9232, 731-6226.

BOUL. ST-JOSEPH E., luxeux 6 1/2 chauffé, boiseries, balcon, métro. 750\$. 521-4498.

C.D.N., 4 1/2 chauffage et eau chaude inclus. 475\$/mois. 485-3140.

C.D.N., bas duplex, 5 1/2, non chauffé, garage, 580\$. 637-4431.

695 Automobiles

ST-SAUVEUR
 Propriété résidentielle ou commerciale. Prix: 210 000\$. Post. échange. 687-0222.

121 Cantons de l'Est

A SHERBROOKE Maison unique 60 x 32, finition chêne, 5 c.c., 2 1/2 s/bains, 2 foyers, 2 garages, terrain 10 000 pi.ca. 819-565-9993

103 Condominiums Co-propriétés

A HUNTSIC, 8594 André-Grasset, Grand 4 1/2, 1100 pi.ca., r/c, c., cour et garage privés. 119 000\$. 382-0602

101 Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE Grand 4 1/2, garage, thermopompe, alarme, foyer, 932-3951

103 Condominiums Co-propriétés

LOFT LE COLONIALE, 1125 pi.ca., 5 fenêtres 6' x 8' ch., s/d eau avec toilettes, 2 pl. unique dans voûte, plaf. 12' terrasse sur toit. Idéal atelier. 982-2533.

101 Propriétés à vendre

OUTREMONT ADJ. 5 1/2, 2 c.c., 1 050 pi.ca., cachet ensoléillé, rénové. Terrasse, stationnements, R.d.c., 99 000\$. 28me, 93 000\$. 3ème, 99 000\$. 5176 de l'Épiscopat, près Laurier. 278-2387. VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

101 Propriétés à vendre

PLATEAU 3 1/2 ensoléillé, 435 pi.ca., vue, cachet, complètement rénové, 50 000 \$ Aussi, 485 pi.ca., 51 000 \$, 4654 de La-nauvère, près Gilsol. 278-2387. VISITE LIBRE DIM. 14H À 16H

101 Propriétés à vendre

SUTTON, LA PINÈDE, chalet-condo, 41 500 \$ (59 3 sem.), concept européen, occupation 30 nov. 92. Luc Vaillancourt. 591-3226.

165 Propriétés à louer

A MIRABEL, bungalow 7 1/2, piscine, sous-sol fini. 1-565-6048.

BOIS DES FILONS, maison 3 c.c., demi s/bains, climatisé, non chauffé, non éclairé, 675\$/mois, libre janv. 965-9296. 836-2388 (très très).

PIERREFONDS, bung. 3 c.c., s/sol fini, 2 s/bains, cuisine rén., app. ménagers inclus, tapis m/m, repaint, thermop., piscine cr. 626-7555.

170 Hors-frontières à louer

DISNEY WORLD - EPCOT
 VILLAS LUXEUSES 1, 2 et 3 chambres, 2 bains, piscine, tennis, tarifs spéciaux à partir de 50\$/jour. 1-800-892-8843.

FLORIDE - CÔTE OUEST 2^e pat. plage, gr. bungalow, coin rue, 2 c.c., couche à pers. Air clim., tout compris. 819-562-3980.

NAPLES (FLORIDE) GOLFE DU MEXIQUE
 SUPERBE CONDO 1786 pi.ca., 3 c.c., 2 s/bains, gr. véranda, tennis, piscine, SPA, plage. Location mois/saison. Jean-Marc Chaput. 514-343-3824.

PARIS
 Banlieue ouest, Villennes, St-Germain (20 min. centre, métro, RER), App. luxeux, meublé, 2 c.c., à louer pour 1 an. René: 932-1630

175 Maisons de campagne à louer

CHERTSEY, 3 c.c., belle, propre, compl. équipée. Saison. 1-882-4279, 727-6617.

176 Chalets à louer

LAC DES SABLES (STE-AGATHE)
 Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Sem/mois. 256-0179

MAGOG OWL'S HEAD
 Chalets, 3 c.c., 2 s/bains (tourbillon), foyer, élect. et déneigement compris. Disponible maintenant jusqu'au 15 avril. A partir de 3600\$. 819-843-7445.

ORFORD SUR LAC, Chalet 3 c.c., tout meublé. Foyer, tranquillité, 10 min. Mt-Orford. Du 28 nov. au 10 avril. (514) 484-6204.

695 Automobiles

ST-ANDRÉ condo, grand 5 1/2, foyers, b. tourbillon, 625\$. 418-479-2136 soir.

695 Automobiles

ST-ANDRÉ condo, grand 5 1/2, foyers, b. tourbillon, 625\$. 418-479-2136 soir.

Encadrez votre annonce classée

985-3344

529 Services professionnels

"LES MAITRES DE LA TOITURE" Toitures d'asphalte/grovière, bardeaux, etc. Estimation gratuite. 477-5605, 565-6239

530 Cours

ANGLAIS INTENSIF par prof diplômée de McGill. Privé, semi-privé, groupe. 527-8546.

575 Déménagement

DISPONIBLE TOUT TEMPS
 Déménagement, emballage, Entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

GILLES JOOIN TRANSPORT INC
 Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électro. Assurance complète. 253-4374.

LES MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Réapparition.
- Elle opublie facilement.—Volt-ampère.
- Qui présente trois faces (Math.).—A toi.
- Arbres—Chose déshonorante.
- Parfaitement.
- Drame japonais.—Personne qui a gagné un prix.
- Promeneuse.—Chromosome.—Atoll.
- Auteur de "La Nausée".—Durée.
- Inflammation de l'iris.—Épître.—Largement ouvert.
- Dévélu.—Seille.—Fiaque.
- Docteur de la loi musulmane.—Propres.
- Chacun des côtés d'un chariot.—Cérémonial.
- Flin qui sert à souder une poulie (Mat.).—Intenta.
- Obtenu.—Inspiratrice du poète.—Ruisselet.
- Notre Seigneur.—Atavisme.
- Nom des corps chimiques de constitution analogue à celle de l'actone.—Atoll.
- Improbable.—Président du Gabon (1961-1967).
- Habile.—Imbiber.
- Endroit où l'on apprend à monter à cheval.—Moquette.

Solution d'hier

1. PATÈRE, CAFFÈ
 2. LITRE, TAO, AM
 3. AGNEAU, ERAVE
 4. N. PABE, LA VEN
 5. EROSIVE, BOT
 6. TAPIS, ASA, BAR
 7. ELAN, COUVE, E
 8. KET, LARDI, RE
 9. UNNELISME, TROZ
 10. WO, RESERPI, NE
 11. GRE, TAISE

520 Préparation de C.V.

C.V. par détenteurs de MBA membre du Bureau d'éthique commerciale Prestige. 939-2200.

522 Traitement de texte

C.V. PERSONNALISÉ Traitement de texte, révision, correction. Rigueur: forme et contenu. 272-4230

FAMINE EN AFRIQUE

En Afrique, la sécheresse gagne du terrain. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants n'ont plus de quoi se nourrir. Développement et Paix a déjà fait parvenir plus de 600 000 \$ en Afrique à titre de contribution des gens d'ici. Mais ce n'est pas suffisant. Tout don supplémentaire sera acheminé en Afrique pour l'achat de nourriture, de médicaments et d'abris.

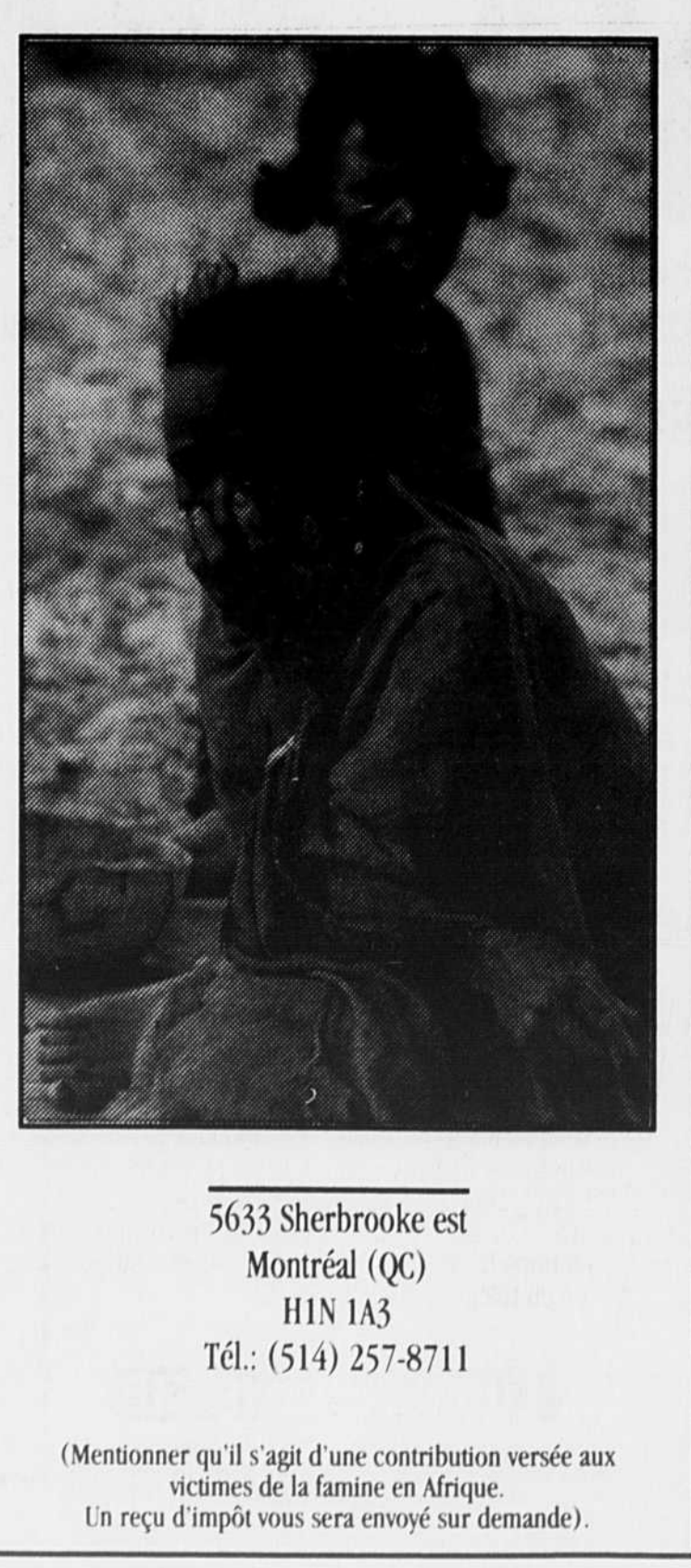
Faites parvenir votre contribution à:

1967 **25** 1992
DÉVELOPPEMENT ET PAIX

L'organisme officiel de l'Église catholique pour la solidarité internationale

5633 Sherbrooke est
 Montréal (QC)
 H1N 1A3
 Tél.: (514) 257-8711

(Mentionner qu'il s'agit d'une contribution versée aux victimes de la famine en Afrique. Un reçu d'impôt vous sera envoyé sur demande).



ciel 98.5

Cette année, écoutez CIEL!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

TUNISIE

IDENTIFIEZ
5 MOTS PASSEPORT
 TIRAGE LE 24 DÉCEMBRE 1992
 À 10 HEURES 15

MOTS PASSEPORT	DATE DE DIFFUSION	REMPLISSEZ ET RETOURNEZ À: CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL, J4H 3Z3
_____	_____	NOM _____ PRÉNOM _____
_____	_____	ADRESSE _____
_____	_____	VILLE _____ CODE POSTAL _____
_____	_____	TELEPHONE _____

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIE REFUSÉE. QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 8,5

LE DEVOIR **exvix**

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Taylor respectera la trêve de l'ONU

MONROVIA (AFP) — Le chef du Front national patriotique du Liberia (NPFL) Charles Taylor a déclaré hier que son mouvement «respectera» le cessez-le-feu réclamé par les Nations unies et s'est félicité de l'embargo sur les livraisons d'armes à destination du Liberia décidé jeudi par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Les Nations unies se sont prononcées, et nul ne peut aller à l'encontre d'un ordre du Conseil de sécurité», a déclaré M. Taylor, cité par radio Harbel (contrôlée par le NPFL).

Cette déclaration constitue la première réaction de M. Taylor à la résolution 788 instaurant un embargo «général et complet» sur les livraisons d'armes à destination du Liberia.

L'embargo ne s'applique pas à la Force uest-africaine d'interposition (ECOMOG), que le NPFL combat depuis le 15 octobre aux portes de Monrovia.

Les Nations unies ont aussi condamné les «attaques armées» d'une des factions - le NPFL, même s'il n'est pas nommé cité - contre l'ECOMOG et décidé d'envoyer cette semaine un représentant spécial, le Jamaïquain Trévor Gordon-Sommers pour évaluer la situation.

M. Taylor avait réclamé à plusieurs reprises l'intervention des Nations unies, pour remplacer ou superviser l'ECOMOG, accusée de ne pas être «neutre» et d'être entrée «en guerre» contre le NPFL.

«L'implication des Nations unies est une occasion pour mettre fin à cette guerre insensée qui dure depuis trois ans», selon M. Taylor. L'embargo sur les livraisons d'armes «est une occasion pour l'ONU de séparer les factions», a déclaré M. Taylor.

Le chef du NPFL a qualifié de «grande victoire» le fait que les Nations unies n'aient pas repris dans leur résolution la décision de la Communauté des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO) d'imposer des sanctions économiques au NPFL.

Combats dans le Caucase et au Tadjikistan

MOSCOU (Reuter) — L'Arménie a accusé hier l'Azerbaïdjan d'avoir bombardé la capitale de l'enclave du Haut-Karabakh, Stepanakert, faisant un nombre de victimes qui n'a pas été précisé, a rapporté l'agence Itar-Tass.

La tension persiste d'autre part en Ossétie du Nord et Douchambé, la capitale assiégée du Tadjikistan, n'a plus qu'un mois de réserves de blé pour nourrir sa population.

Selon les Arméniens, l'artillerie lourde a été utilisée contre Stepanakert dans la nuit depuis le territoire azéri et les bombardements ont repris dans la matinée.

L'Azerbaïdjan a déclaré avoir touché deux hélicoptères arméniens survolant son territoire. Un appareil s'est écrasé «tuant proba-

blement l'équipage» et l'autre a été endommagé, mais a réussi à retourner en Arménie, a précisé Itar-Tass.

Les responsables du Haut-Karabakh ont démenti cette information, mais ont annoncé que huit personnes avaient été tuées dans la région d'Askeran dans un pilonnage de l'artillerie azérie, ont dit des journalistes locaux.

Le Haut-Karabakh, peuplé majoritairement d'Arméniens mais administré depuis 1923 par les autorités de Bakou, est le théâtre des plus violents affrontements inter-ethniques de la région depuis l'effondrement de l'Union soviétique. Au moins 2500 personnes ont été tuées en près de cinq ans de conflit.

Les agences de presse ont fait état de violents combats ce week-

end entre Azéris et Arméniens qui cherchent à s'emparer de sites stratégiques avant l'arrivée de l'hiver.

Egalement dans le Caucase, Sergueï Chakhrat, gouverneur par intérim d'Ossétie du Nord et d'Ingouchie, a menacé de recourir à la force si les parties rivales ne libéraient pas leurs otages.

«Chakhrat a ordonné un échange immédiat des otages dans les zones de conflit entre Ossètes et Ingouches. Si la recommandation n'est pas suivie par les deux camps, les forces russes recevront l'ordre d'utiliser la force. Le délai expire ce soir à minuit», a déclaré la radio russe.

La Russie a envoyé plusieurs milliers de soldats du ministère de l'Intérieur dans la région il y a trois semaines pour faire respecter

l'état d'urgence. Plus de 250 personnes ont été tuées et des milliers d'autres ont dû fuir leur foyer devant les combats entre Ingouches et Ossètes.

Les Ingouches veulent récupérer les terres dont ils ont été chassés par Staline pendant la Seconde Guerre mondiale.

Itar-Tass a assuré que l'état d'urgence est généralement respecté mais plusieurs points de contrôle russes ont été la cible de coups de feu au cours de la nuit.

Le président du parlement local et Sergueï Chakhrat, vice-premier ministre russe doté de pouvoirs spéciaux par le président Boris Eltsine, sont partis pour Moscou pour de nouvelles consultations. D'autres responsables de l'Ossétie du Nord et de Russie se sont également rendus en Géorgie pour dis-

cuter de la situation en Ossétie du Sud.

Le Parlement d'Ossétie du Sud a voté la semaine dernière un projet visant au rattachement avec la Russie, décision jugée inacceptable par la Géorgie.

Assiégée par les rebelles communistes, Douchambé, la capitale du Tadjikistan, voit ses réserves de blé fondre. Des journalistes locaux affirment que les stocks de la ville, qui a dû faire face à un afflux massif de réfugiés, ne dureront pas plus d'un mois.

L'un d'eux a précisé que du blé importé d'Ouzbékistan était bloqué à la frontière parce que les trains ne circulaient plus. L'Ouzbékistan a fermé sa frontière de crainte de voir les combats entre communistes et islamistes s'étendre à son territoire.



Sprint électoral en Corée du Sud

Le candidat du Parti libéral-démocratique, Kim Young-sam, a rapidement serré des mains hier lors d'une tournée électorale à Yangpyung, à 40 kilomètres de Séoul. Les élections présidentielles du mois prochain seront les premières depuis 32 ans à permettre l'accession au pouvoir d'un civil en Corée du Sud.

L'ONU exclut une levée de l'embargo contre l'Irak

NEW YORK (AFP) — Le Conseil de sécurité des Nations unies a exclu une levée immédiate de l'embargo contre l'Irak, affirmant que Bagdad ne s'est conformé que «sélectivement» et «partiellement» à ses «obligations» jusqu'à présent.

Dans une déclaration lue en séance formelle à New York avant une intervention du vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, le président en exercice du Conseil de sécurité, l'ambassadeur André Erdos (Hongrie), a seulement espéré que cette réunion contribue à ce que Bagdad comprenne la nécessité «impérative» de respecter «intégralement» ses engagements.

Evoquant en particulier la question du désarmement, le Conseil de sécurité a noté que depuis l'adoption de la résolution 687 d'avril 1991 (cessez-le-feu de la guerre du Golfe), des progrès avaient été accomplis par l'Irak, mais qu'il «reste beaucoup à faire».

«Il faut en particulier que l'Irak fournisse un état complet et définitif de tous les aspects de ses programmes de développement d'armes de destruction massive et de missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 kilomètres», a rappelé l'ambassadeur Erdos, au nom des quinze membres du Conseil.

«Il est notamment essentiel qu'il (le gouvernement de Bagdad) communique, au sujet de tous les armements interdits, des informations complètes, dûment étayées par des documents crédibles, sur sa production passée, ses anciens fournisseurs et sa consommation antérieure, ainsi que sur sa capacité passée de production de tels armements», a-t-il ajouté.

M. Erdos a également rappelé le «respect de l'inviolabilité de la frontière internationale» avec le Koweït, déplorant que l'Irak boycotte les réunions de la commission spéciale chargée de la démarcation de la frontière.

Pour sa part, Tarek Aziz, a accusé le Conseil de sécurité de l'ONU de déstabiliser l'ensemble du Moyen-Orient en exigeant le désarmement total de l'Irak tout en tolérant l'acquisition, par l'Iran et Israël, d'armes de destruction massive.

Le vice-premier ministre irakien a mis en garde les membres du Conseil contre les risques d'une application «sélective et biaisée» de la résolution 687 adoptée après la guerre du Golfe, qui, a-t-il rappelé, préconise «l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, de tous les missiles vecteurs», et des armes chimiques.

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS NE VOUS ÊTES JAMAIS POSÉES.

DOSSIER PRÉVOYANCE



URGEL BOURGIE

- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DES CARTES DE CRÉDIT?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DES PROCHES DU DÉFUNT QUI ONT BESOIN DE SUPPORT PSYCHOLOGIQUE?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DU BAIL?
- LORS D'UN DÉCÈS SURVENU À L'ÉTRANGER, QU'ADVIENT-IL DU RAPATRIEMENT DE LA DÉPOUILLE?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL DU COMPTE DE BANQUE?
- LORS D'UN DÉCÈS, QU'ADVIENT-IL SI LES DERNIÈRES VOLONTÉS NE SONT PAS CONNUES?...

Lors d'un décès, mieux vaut connaître les réponses aux nombreuses autres questions qui se posent autant au niveau pratique que juridique.

C'est pourquoi Urgel Bourgie met gratuitement à votre disposition le Dossier Prévoyance qui apporte des réponses précises quant à la planification des différentes circonstances entourant un décès.

Mieux vaut ne pas attendre le moment le plus pénible pour trouver des réponses à toutes ces questions qu'on ne se pose jamais.

Recevez gratuitement le Dossier Prévoyance en nous faisant parvenir le coupon ci-contre ou en téléphonant au: 932-2225.

URGEL BOURGIE

Un réseau de 75 complexes funéraires et de 5 Jardins commémoratifs.

Oui, je souhaite recevoir le Dossier Prévoyance. Je suis conscient(e) du fait qu'il n'y a aucune obligation de ma part.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

No. de tél. maison : _____ travail : _____

Envoyez ce coupon à:
URGEL BOURGIE LIMITÉE
2630, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec) H3J 1N8

Si vous préférez obtenir l'information par téléphone, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'un de nos conseillers en composant le (514) 932-2225.



DES IDEES, DES EVENEMENTS

Tous les dinosaures ne sont pas morts

S'opposer à la création du Dinasaarium, c'est fermer les yeux sur le passé

Pierre Béland

Directeur scientifique de l'Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent et Conseiller scientifique au Dinasaarium de Montréal

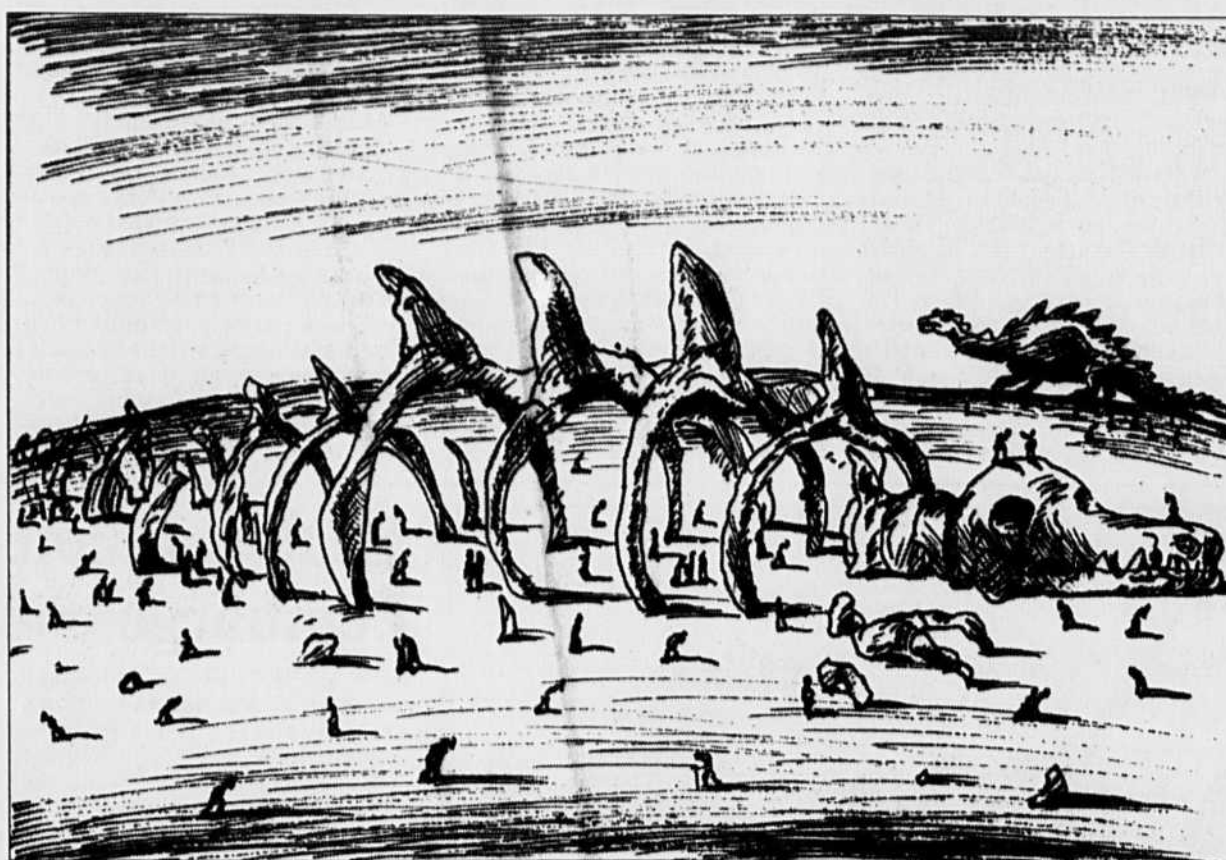
Pauvre science qui, dans notre société commerciale de consommation et de fast-food, passe si souvent sous la table! Pauvre science qui trouve ses destructeurs même parmi ceux qui ont le mandat de la défendre.

Dans LE DEVOIR du 17 novembre dernier paraissait un article signé Louis Berlinguet s'en prenant au Dinasaarium, musée spectaculaire des dinosaures qui ouvrira ses portes l'été prochain à Montréal. M. Berlinguet se réclamait de la race des payeurs de taxes, non sans s'être affiché comme président du Conseil de la science et de la technologie — c'est-à-dire également, et surtout, comme consommateur de taxes.

Les fossiles de Schefferville

Que reproche donc M. Berlinguet au Dinasaarium? Premièrement, de voir le jour au Québec plutôt qu'en Alberta! Entends-je parler Preston Manning? Cher M. Berlinguet, le Québec avait aussi des dinosaures, comme en témoignent des feuilles du Crétacé retrouvées fossilisées à Schefferville (mais qui, on ne sait trop pourquoi, sont gardées au Carnegie Museum de Pittsburgh). En passant, M. Berlinguet parle de «carcasses» de dinosaures... Ne lui en déplaise, il s'agit de fossiles. Croyez-moi, je m'y connais aussi en carcasses. En réalité, seulement deux quasi-carcasses de dinosaures, presque des momies, ont jamais été trouvées en Alberta, et elles n'ont pas d'égal dans le monde entier. L'une d'elles est à l'American Museum of Natural History de New-York; l'autre est au Senckenberg Museum de Francfort, en Allemagne. Encore deux tristes témoins de l'exportation du patrimoine scientifique et culturel du Canada.

Deuxièmement, M. Berlinguet reproche au Dinasaarium de regarder vers le passé. Mais ne sait-il pas que «Ceux qui ne se souviennent



pas du passé sont condamnés à la revivre» (Santayana)? Ne sait-il pas qu'on ne peut comprendre le monde actuel sans étudier son passé? Que l'automobile qu'il conduit brûle du pétrole qu'on retire du fond des âges, dans des couches qui datent d'avant même les dinosaures? Que cette habitude de consommation pourrait le mener là où reposent les autres dinosaures?

C'est tout? Ah! Mais non, M. Berlinguet, c'est peu, et c'est mal envoyé. On aurait pu, ma foi, y trouver encore bien plus à redire! Que le Dinasaarium ne sera pas assez grand pour accueillir tous ceux qui voudront y aller! Qu'on aurait pu y parler aussi des époques antérieures, avec leurs libellules cauchemardesques à faire pâlir l'Insectarium, leurs fougères et lycopodes géants de l'époque du charbon. Qu'on n'y trouve pas de réponse à tout, et qu'il faudra encore faire de la recherche scientifique pour com-

bler notre ignorance! Que le Dinasaarium créera trop d'attentes chez nos jeunes dans un domaine — la paléontologie des vertébrés — qui n'offre pas d'emploi chez nous. Que sais-je encore, sinon que quand on s'en donne la peine, la critique ne connaît pas de limites!

L'esprit d'inquisition

M. Berlinguet, tout comme lorsqu'il s'agit du passé, vous parlez d'avenir en termes d'aujourd'hui. Vous vantez l'informatique et l'électronique (qui sont des moyens autant que des sciences), la biotechnologie, et l'immunologie. Mais ne croyez-vous pas que ce qui compte, c'est d'intéresser notre jeunesse au domaine des sciences? Et par quel chemin que ce soit? Qu'à la base de l'esprit scientifique se trouve l'esprit d'inquisition, la remise en question des idées reçues, la créativité, et non la technique? Vous semblez croire qu'on peut ap-

prendre uniquement en pressant les boutons et en levant les manettes du Toronto Science Center.

Moi, je vous dis qu'on n'apprend vraiment que lorsqu'on observe le monde naturel. Et qu'il n'y a pas meilleure initiation qu'un musée qui l'interprète. Combien de carrières scientifiques sont issues d'un simple contact avec le côté merveilleux du monde naturel? Les animaux empaillés et démodés des musées traditionnels ont transmis le virus de la science à bien des jeunes d'une génération. Mais, bon sang, ils ne sont pas devenus empailliers pour autant! Ils font aujourd'hui de la physique, de l'informatique, et de la paléontologie, de la toxicologie, et de la génétique. On pourrait arguer, avec quelque raison, que les belugas du Saint-Laurent ne valent pas qu'on y consacre une large part de sa vie. Mais c'est par eux qu'on a intéressé des milliers de Québécois, d'Américains et de Canadiens à la

sauvegarde du Saint-Laurent. Et qui peut dire quels seront les défis de demain (je parle d'un demain qui dépasse le mandat d'un gouvernement)?

Vous nous parlez d'un musée de la Science et de la Technologie. Mais je suis avec vous jusqu'au bout. Avec vous pour un, pour deux, pour dix musées des Sciences et de la Technologie. Il n'y aura jamais assez.

Chercher la réponse

Mais voyez-vous, pendant que vous pensez à un musée, unique, à un stade olympique de la science, à un colosse de 200 millions\$, il y a déjà à Miguasha, dans un petit coin perdu de la Gaspésie, un Musée paléontologique qui raconte l'histoire du Dévonien (c'est vieux ça! 345 millions d'années avant vous) et de ses poissons. Musée qui attirait 50.000 visiteurs dans le seul été 1992. Et il y en aura un autre, M. Berlinguet, qui parlera des dinosaures (du Trias au Crétacé; c'est vieux ça aussi! de 225 à 65 millions d'années avant le référendum) — une histoire de survivance qui, semble-t-il, dépassera de beaucoup celle de l'homme. Ensemble, ces deux musées ne couvriront qu'un mince domaine du réel, mais au moins ce sera un début! Et à un coût total qui sera moindre que les intérêts annuels d'un investissement de 200 millions\$.

Voyez-vous, M. Berlinguet, j'ai passé des années à parcourir le monde pour essayer de comprendre ce qui le fait tourner. J'ai trouvé dans les pierres des éléments de réponse. J'en ai trouvé d'autres dans les forêts, dans la mer et dans les savanes. J'ai rapporté de là-bas des photos, des fossiles et les découvertes paléontologiques du monde entier. C'est de tout cela que le Dinasaarium nous parlera, dans le plus grand respect de l'exactitude scientifique. Je vous assure que si on nous en donnait les budgets, nous n'aurions pas assez de places pour tous les jeunes et vieux qui voudraient venir avec nous faire des fouilles sur des sites à dinosaures en Alberta, en Tanzanie ou dans le désert du Sahara.

L'exil intérieur

Jérôme Dominique
Sociologue

Nous avons assisté dernièrement à des scènes de sauvagerie produites à Montréal par des jeunes de la communauté haïtienne. Le mot sauvagerie lui-même implique un jugement qui condamne ces actes comme criminels.

Notre réaction immédiate, combien logique en toute société démocratique, est de mettre en branle notre machine judiciaire et de récupération sociale. Non pas tellement pour punir ces jeunes que pour prévenir de pareilles manifestations antisociales.

C'est parfait. Mais la logique même de la prévention sociale nous commande de sortir des sentiers battus et de chercher des pistes de réflexion pouvant favoriser la compréhension et l'explication du phénomène.

Ces actes qui présentent toutes les apparences d'une délinquance collective irrationnelle ne sont, en fait, que des manifestations de tension et de frustration auxquelles se livre habituellement tout groupe social qui traverse une crise anémique. Selon Merton, la crise anémique apparaît dans le conflit entre «fins culturelles et normes institutionnelles».

Essayons de situer l'émergence de certains conflits dans la communauté haïtienne:

Un premier conflit est créé par l'intégration raciale refusée aux jeunes Haïtiens non pas par les institutions du pays mais par la culture ambiante. L'indice le plus significatif à cet effet se trouve dans l'identification ethnique même du groupe: on dit les «jeunes Haïtiens» alors que ce sont légalement de «jeunes Canadiens».

Evidemment, il ne faut pas exagérer la portée de cette dénomination puisque aucune institution du pays ne peut être accusée vraiment de pratiquer une discrimination ouverte à l'égard des Haïtiens. Mais il convient d'attirer l'attention de la collectivité majoritaire sur cet aspect du problème même s'il n'est pas périphérique.

Un deuxième conflit surgit dans la situation de chômage que connaît la communauté noire, le chômage étant signe de paralysie sociale et économique. Certains qualifieront cette situation d'inéluctable puisque le chômage est une réalité non seulement nationale, mais internationale. Par contre, il n'est un secret pour personne que le chômage trouve un terrain de prédilection chez les Noirs. Parce qu'ils sont visibles, sans doute.

Un troisième conflit apparaît dans un des corollaires du chômage: celui d'une mobilité sociale vaguement compromise. Etant donné que les critères de cette mobilité s'avèrent de plus en plus difficiles à rencontrer — à cause des exigences tant académiques que sociales, beaucoup de jeunes Noirs pensent qu'à coup sûr, le train partira sans eux.

Un quatrième conflit se trouve dans le constat de l'individualisme collectif qui caractérise les rapports sociaux dans la société d'accueil. Chacun ne s'occupe que de ses affaires. La communauté des jeunes Noirs canadiens ne bénéficie pas des résultats d'une solidarité significativement et chaleureusement exprimée par la communauté majoritaire blanche. Ces Noirs ont l'impression d'être abandonnés sur le terrain de jeu sans accueil enthousiaste de leur collectivité d'adoption. C'est tout juste si on ne leur enjoint pas de se dépêcher de vider les lieux.

Un cinquième conflit se trouve sans doute dans l'impuissance cruellement ressentie des Noirs du «dixième département haïtien» à résoudre les problèmes du peuple haïtien aux prises, en Haïti, avec une situation de violence sans précédent, laquelle situation est aggravée par le comportement ouvertement discriminatoire des Américains envers les aspirants réfugiés haïtiens.

On pourrait continuer sur cette lancée et décrire d'autres conflits. L'important pour le moment, c'est de comprendre les corrélations possibles entre ces conflits et des scènes de défiance collective de la part d'une minorité frustrée de son échec social à tort ou à raison pressenti.

Cette conduite pour le moins bizarre, avouons-le, n'a pour but, en définitive, que d'essayer d'atteindre les objectifs sociaux nominativement fixés par la société — le succès social — mais par des voies déviées.

La conclusion est que nous avons du pain sur la planche, comme on dit. Différentes instances doivent intervenir, non pas toujours pour faire du bricolage social soi-disant approprié, mais pour poser des problèmes de fond et déterminer des priorités d'action à court ou à long terme.

Du sang de canne à sucre

Les pressions internationales n'ont pas ralenti le travail forcé des Haïtiens dans les plantations de la République dominicaine

Pérard Joseph

Coalition canadienne pour l'abolition de l'esclavage des Haïtiens en République dominicaine

Alors que le président de la République dominicaine, Joaquín Balaguer, vient de célébrer le 500^e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb à Hispaniola, l'industrie sucrière d'État dépend toujours du travail forcé des coupeurs de canne haïtiens et haïtiano-dominicains. C'est ce que rapportent divers rapports publiés récemment par des groupes aussi crédibles qu'American Watch, la Société anti-esclavagiste de Londres et la Coalition nationale pour les réfugiés haïtiens de New-York.

Se concentrant surtout sur les plantations dirigées par le Conseil d'État du Sucre (CEA), une société gouvernementale dominicaine, les différents rapports ont trouvé que, bien que les violations varient d'une plantation à l'autre, le gouvernement dominicain continue de pratiquer le travail forcé de la main-d'oeuvre haïtienne. Les abus ne sont pas aussi répandus que par le passé, mais sur certaines plantations, les soldats dominicains et les gardes armés du CEA continuent de restreindre la liberté de circulation des coupeurs de canne. Ils les enferment fréquemment dans les locaux administratifs du CEA ou confisquent leurs possessions.

Les victimes sont principalement des Haïtiens arrêtés par des soldats dominicains à la frontière et envoyés sur les plantations, contre leur gré; des Haïtiens et des Haïtiano-Dominicains arrêtés au cours de leur voyage en Dominique par des soldats dominicains et des gardes du CEA et forcés d'aller sur les plantations du CEA.

Deux événements majeurs se sont déroulés en République dominicaine et en Haïti l'année dernière: 1- Santo Domingo a expulsé sommairement plus de 6000 Haïtiens et Haïtiano-Dominicains entre juin et septembre 1991. Plusieurs dizaines de milliers d'autres ont pris la fuite pour éviter ces déportations. 2- Le coup d'État militaire haï-



Un travailleur haïtien coupe la canne dans une plantation dominicaine sous contrôle d'État.

PHOTO JEAN F. LEBLANC

lien du 30 septembre 1991, qui a renversé le président élu Jean-Bertrand Aristide, a poussé des milliers d'Haïtiens et d'Haïtiano-Dominicains à traverser de nouveau la frontière en République dominicaine. Si bien que beaucoup se sont vu obligés de retourner couper la canne sur les plantations dominicaines.

Durant l'été 1991, les déportations massives d'Haïtiens et de Dominicains d'origine haïtienne ont été la réponse cynique du gouvernement Balaguer aux pressions internationales visant à en finir avec le travail forcé sur les plantations de canne à sucre de l'État.

Dans une tentative apparente de punir (et faire partir) les victimes de ses propres abus, le gouvernement dominicain a entamé une politique dite de «rapatriement». Des groupes de soldats, souvent abusifs et corrompus, ont fait des rafles dans les communautés haïtiennes à travers la République dominicaine, ramassant quiconque ressemblait à un Haïtien, y compris les citoyens dominicains d'origine haïtienne. Les victimes ont été séparées de leur famille, leurs biens volés et leurs pa-

piers d'identité confisqués ou détruits. On les a forcés à monter à bord d'autobus les emportant dans des centres d'immigration ou de détention de fortune sans leur laisser l'occasion de contacter des membres de leur famille, régler leurs affaires ou ramasser leurs quelques effets personnels. Ces «détenus» ont été avertis de leur déportation sans même que l'on cherche à déterminer leur statut légal réel. Puis ils furent transportés de l'autre côté de la frontière, en Haïti. Tout ceci a été fait sans audition préalable, au mépris des lois locales, des règles internationales et des droits de la personne.

La Coalition canadienne pour l'abolition de l'esclavage des Haïtiens en République dominicaine ne conteste pas le droit légal de la République dominicaine de renvoyer des étrangers qui contreviennent aux lois dominicaines en matière d'immigration. Toutefois, le gouvernement dominicain et le CEA n'ont dans le passé jamais exigé que les travailleurs haïtiens se munissent de visas ou de permis d'immigration avant de les engager comme cou-

peurs de canne. Ce qui n'empêche pas le gouvernement dominicain de brandir maintenant cette absence supposée de papiers en règle pour justifier ces expulsions sommaires.

La véritable raison des déportations n'est pas la présence non-autorisée d'étrangers mais plutôt un ressentiment face à la clameur internationale croissante à propos des pratiques de travail forcé du gouvernement, et surtout une volonté délibérée de déstabiliser la jeune démocratie haïtienne, face à laquelle le gouvernement Balaguer se sentait de plus en plus inconfortable.

Jean-Bertrand Aristide, alors qu'il oeuvrait à Saint-Jean-Bosco, avait célébré les funérailles symboliques de l'esclavage des Haïtiens dans les bateaux de Saint-Domingue. Devenu président, il s'était porté à leur défense en dénonçant leur exploitation par le gouvernement dominicain. Les expulsions représentent un pied-de-nez officiel à la communauté internationale.

Le flot désespéré des Haïtiens et des Haïtiano-Dominicains vers la République dominicaine à la suite du coup d'État a fourni au CEA, et

c'était prévisible, la main-d'oeuvre nécessaire pour l'actuelle récolte.

Jusqu'à la récolte de 1991-92, le CEA envoyait des buscones (chercheurs, passeurs, recruteurs) en Haïti qui devaient, par la force ou la supercherie, et parfois avec l'aide des autorités haïtiennes, fournir le nombre suffisant de travailleurs. Forcés ou dupés, les nouvelles recrues étaient immédiatement détenués dans des postes militaires ou des zones de détention de fortune jusqu'à ce qu'elles soient assez nombreuses pour remplir un autobus et ensuite être transportées sur la plantation.

Une fois sur place, les recrues, souvent inexpérimentées et ne parlant pas l'espagnol, étaient confinées de force à la plantation pendant les sept mois de la récolte.

Toutefois, pendant la récolte de 1992, la plupart des recrues du CEA ont traversé la frontière volontairement, certaines ayant perdu l'espoir de gagner leur vie en Haïti après le coup d'État, d'autres ayant fui les persécutions et les violences permises, sinon commises, par l'armée.

Pourtant, une fois en territoire dominicain, les Haïtiens ont subi les mêmes traitements abusifs et mauvais des employés du CEA et de l'armée dominicaine. Recrutement forcé, entraves à leur liberté de circuler, détentions arbitraires et confiscation des biens personnels sont demeurés les traits caractéristiques du travail forcé dans l'industrie sucrière dominicaine.

Il faut néanmoins féliciter le gouvernement dominicain pour la mise en place de réformes des lois du travail dans l'industrie sucrière, en permettant notamment la syndicalisation des coupeurs de canne haïtiens.

Un autre développement favorable récent est l'élimination apparente du travail forcé des employés haïtiens recrutés par les employés du CEA. Mais il faut demeurer vigilants et lucides, afin que soient améliorées radicalement les conditions d'existence des travailleurs haïtiens et dominico-haïtiens dans les plantations sucrières du pays.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur, Jean-Denis Lamoureux, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veir; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Béjar (responsable), Yves D'Avignon, Paule Des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (le Plaisir des livres); à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Catherine Lescente, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'information politique : Josée Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditeur) à Québec; Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); à l'information sportive : Roland-Yves Carignan, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Caritara, Thérèse Champagne, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marlon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Recheil Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITE Lise Millette (directrice), Jacqueline Avri, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lisa

Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); France Grenier (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Portier, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabot (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LA PRODUCTION Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simonneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Marlon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Olivier Spéziel. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 2050, rue de Bleury, Montréal, H3A 3M9. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division des imprimeries Québecor Inc., 612, quai rue St-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor. LE DEVOIR (USPS 003708) is published daily by l'Imprimerie Populaire, Limitée, 2050 De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.